

choisir

revue culturelle
n° 546 – juin 2005



(L'appel
du mourant



Un amour m'attend

*Ce qui se passera de l'autre côté
quand tout pour moi
aura basculé dans l'éternité
je ne le sais pas.
Je crois, je crois seulement
qu'un amour m'attend.*

*Je sais pourtant qu'alors il me faudra faire
pauvre et sans poids,
le bilan de moi.
Mais ne pensez pas que je désespère.
Je crois, je crois tellement
qu'un amour m'attend.*

*Quand je meurs, ne pleurez pas
c'est un amour qui me prend.
Si j'ai peur - et pourquoi pas ? -
rappelez-moi simplement
qu'un amour m'attend.*

*Il va m'ouvrir tout entière
à sa joie, sa lumière.
Oui, Père, je viens vers Toi,
vers ton amour,
ton amour qui m'attend.*

Mère Alice-Aimée
carmélite



choisir

n°546 - juin 2005

Revue culturelle jésuite fondée en 1959

Adresse

rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge (Genève)

Administration et abonnements

tél. 022 827 46 76
administration@choisir.ch

Rédaction

tél. 022 827 46 75
fax 022 827 46 70
redaction@choisir.ch
Internet : www.choisir.ch

Rédaction

Pierre Emonet s.j., rédacteur en chef
Lucienne Bittar, rédactrice
Jacqueline Huppi, secrétaire

Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.
Joseph Hug s.j.
Jean-Bernard Livio s.j.

Conception graphique

studio Loys (Annecy)

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue du Scex 34 • 1950 Sion
tél. 027 322 14 60

Cedofor

Marie-Thérèse Bouchardy
Axelle Dos Ghali
Stjepan Kusar

Administration

Geneviève Rosset-Joye

Abonnements

1 an : FS 80.-
Etudiants, apprentis, AVS : FS 55.-
CCP : 12-413-1 «**choisir**»
Pour l'étranger :
FS 85.- Par avion : FS 90.-
€ : 56.- Par avion : € 60.-
Prix au numéro : FS 8.-
En vente dans les librairies Payot et
Saint-Augustin
choisir = ISSN 0009-4994

Illustrations

Couverture : Pierre Emonet, sculpture de Susan
Clinard (détail)

p. 7 : Gary Knight/VII
p. 23 : Vincent Murith
p. 28 : Peter Williams/WCC
p. 31 : Festival Visions du réel
p. 34 : Jean-Paul Lozouet

Les titres et intertitres sont de la rédaction

sommaire

	Editorial	2
<hr/>		
Pour une politique responsable <i>par Pierre Emonet</i>		
<hr/>		
	Actuel	4
<hr/>		
	Spiritualité	8
Millefeuilles et compagnie <i>par Bruno Fuglistaller</i>		
<hr/>		
	Spiritualité	9
Dieu nous aime-t-il vraiment ? <i>par Albert Longchamp</i>		
<hr/>		
	Eglise	13
Accueil des divorcés remariés <i>par Michel Legrain</i>		
<hr/>		
	Société	18
Compassion ou compulsion ? Assistance au suicide et euthanasie active <i>par Denis Müller</i>		
<hr/>		
	Société	22
Un problème pour les soignants : la fin de vie <i>par Jacques Petite</i>		
<hr/>		
	Société	26
Adoption : du rêve à la réalité <i>par Isabelle Lammerant</i>		
<hr/>		
	Cinéma	30
Souvenirs du réel <i>par Guy-Th. Bedouelle</i>		
<hr/>		
	Théâtre	33
Entre le vrai et le faux <i>par Valérie Bory</i>		
<hr/>		
	Lettres	36
Le désir de Dieu <i>par Gérard Joulié</i>		
<hr/>		
	Livres ouverts	39
<hr/>		
	Livres reçus	43
<hr/>		
	Chronique	44
Pour une école simple et claire <i>par Pascal Décaillet</i>		

Pour une politique responsable

Les réflexions proposées dans ce numéro de « choisir » sur le couple, le lien parental, le statut de l'enfant, la prise en charge de la mort, concernent les cadres dans lesquels la vie peut surgir, se développer et trouver une issue digne, des cadres aujourd'hui sérieusement ébranlés, voire même remis en question. Initiatives et référendums se succèdent, et les citoyens sont appelés aux urnes pour exercer leur rôle d'auteurs du droit. Mais le verdict populaire ne suffit pas à légitimer une solution. Une démocratie peut fort bien dérailler : des guerres et des dictatures sont sorties des urnes au siècle passé et, plus proche de nous, le Parlement espagnol vient de reconnaître le « mariage » homosexuel. En légalisant le meurtre ou en institutionnalisant la non reproduction, l'Etat joue sa propre existence, puisque finalement sa survie dépend des couples et des familles qui engendrent, éduquent et conduisent à terme les générations à venir.

Toucher aux fondements de la société en faveur de minorités respectables mais qui constituent tout de même l'exception est un pari risqué. Une société commence à déraper lorsqu'elle éclate en individualités singulières qui n'agissent que dans leur propre intérêt et brandissent leurs droits subjectifs les unes contre les autres. A trop revendiquer une totale liberté au nom de l'autonomie de la personne, on perd de vue un droit plus fondamental, celui du lien démocratique et de la solidarité. Privé d'assise, le bien commun n'exerce plus sa fonction régulatrice, pour laisser la place à la loi du plus fort. L'Etat, qui était capable de le protéger jusqu'à prélever l'impôt du sang en réclamant aux familles leurs enfants pour la défense de la nation, l'abandonne au profit d'intérêts particuliers.

S'il revient à la loi de maintenir la tension entre les droits personnels et le bien commun dans des limites acceptables, l'ultime responsabilité des orientations du droit incombe aux électeurs. Or, il faut bien l'avouer, dans le débat qui nous occupe, l'émotionnel l'emporte souvent au détriment de valeurs plus fondamentales. Les mots d'ordre des partis, les slogans des mouvements militants peu soucieux de préserver le lien historique qui unit les citoyens, proposent au nom des droits individuels, de la compassion, du progrès, de l'égalité et de la liberté, des alternatives qui bouleversent les fondements mêmes sur lesquels la société est édifiée.

C'est en amont de ces logiques compulsives que doivent s'appréhender les moments décisifs de l'existence humaine, ceux qui font sens, la naissance, l'amour, la mort, là où la raison et la foi s'interpellent et se confrontent pour finalement se compléter. Laissées à elles seules, une conception séculière ou la religion ne sont pas capables d'assurer le bonheur de la cité. Car les faits sont là, qui obligent les intégristes des deux bords à plus de modestie. Pour avoir ignoré la transcendance, la science a engendré une culture de mort : les armes atomiques et biologiques de destruction massive, le pillage de la planète, l'homme réduit à l'état de produit sélectionné et manipulé au gré d'intérêts matériels, le nouvel ordre économique mondial et ses structures d'injustice. Quant à la religion, dans la mesure où elle refuse le contrôle et les lumières de la raison, elle n'est qu'une autiste violente et fanatique, qui s'affole et finit par faire le lit du terrorisme.

Les étroitesse polémiques héritées des Lumières et celles d'une religion farouchement dogmatique semblent bien dépassées ou en voie de l'être.¹ Les citoyens ne peuvent plus assumer leur rôle politique sans refuser les enfermements idéologiques séculiers ou religieux. Aux uns de reconnaître le potentiel de vérité véhiculé par les interprétations religieuses du monde : qu'ils permettent à leurs concitoyens croyants d'apporter leur contribution au débat politique. Aux autres d'accepter les lumières de la raison comme une chance de purification et de régulation de leur foi religieuse. C'est dans cette perspective que nous essayons d'aborder les grandes questions concernant la vie, sans prétendre donner des directives, ni imposer des solutions, mais seulement de permettre le débat tout en refusant le confort d'une pensée unique.

Pierre Emonet s.j.



1 • Cf. Jürgen Habermas, Joseph Ratzinger, « Les fondements prépolitiques de l'Etat démocratique », in *Esprit*, Paris juillet 2004, pp. 5-28.

Merci Albert Longchamp

Nommé supérieur provincial de la Province suisse de la Compagnie de Jésus, Albert Longchamp quitte la revue *choisir* dont il a été tantôt le rédacteur en chef, tantôt le directeur, et parfois les deux, durant près de vingt ans. A travers un travail rédactionnel assidu, d'innombrables contacts et une présence active sur tous les fronts où se débattaient des questions essentielles pour la société et l'Eglise, alliant l'audace et le respect, la liberté et la fidélité, Albert Longchamp a imprimé un certain style à notre revue. Ceux et celles qui ont partagé avec lui le poids des parutions régulières ou qui ont bénéficié de ses conseils judicieux ont apprécié sa compétence professionnelle, sa gentillesse et sa disponibilité à toute épreuve. Au moment de prendre congé, nous tenons à lui dire notre gratitude pour le travail accompli durant ces longues années qui ne furent pas de tout repos. Nous lui souhaitons bon vent pour sa nouvelle charge, convaincus qu'il y apportera le même dynamisme qui a fait le bonheur des lecteurs de *choisir*.

■ Info

America magazine : pressions vaticanes

Le Père jésuite Thomas Reese, rédacteur en chef durant sept ans de la revue étasunienne *America magazine*, a démissionné suite à des plaintes répétées de la Congrégation pour la doctrine de la foi et à l'élection du cardinal Ratzinger au pontificat. Le différend portait sur des articles d'*America* relatifs à des questions ecclésiales, comme le document *Dominus Iesus*, le mariage de personnes du même sexe ou la recherche sur les cellules embryonnaires. La politique du Père Reese

était de présenter les divers points de vue de la communauté catholique, « mais cela ne plaisait pas aux autorités vaticanes », a souligné José de Vera s.j., porte-parole de la Compagnie de Jésus à Rome.

Il y a plus d'un an, la tension avait atteint un tel point que des responsables du Vatican avaient menacé d'imposer un bureau de censure au magazine s'il ne changeait pas de ligne, indique l'agence APIC. Le Père Reese et les jésuites avaient alors accepté de mettre sur pied une instance interne chargée de relire les articles avant leur publication. Malgré cet arrangement, des articles publiés par *America* ont continué de provoquer des plaintes du Vatican. Ce n'est pas la première fois que la Congrégation pour la doctrine de la foi influence des magazines dirigés par des congrégations religieuses. En 1997, le pape Jean Paul II avait nommé un évêque pour surveiller toutes les publications italiennes des Pères de St-Paul, y compris *Famiglia Cristiana*, un hebdomadaire tirant à plus d'un million d'exemplaires. La revue avait été sanctionnée notamment pour des articles en faveur de la communion pour les divorcés remariés.

■ Info

France, les diocèses se féminisent

Selon une enquête réalisée par le quotidien *La Croix* dans 93 diocèses de France, 34 diocèses offrent à des femmes des postes à responsabilité. A Bourges par exemple, le catéchuménat, les aumôneries d'enseignement public, la mission en monde rural, les pèlerinages ou la santé sont confiés à des femmes, directrices ou déléguées ; par contre, on ne trouve pas de femme au Conseil épiscopal. Mais là aussi la situation bouge globalement. Plus du tiers des diocèses de France comptent

aujourd'hui au moins une femme dans leur Conseil épiscopal. Ce mouvement de féminisation reste directement soumis aux décisions personnelles des évêques.

Quant aux instances nationales de l'Eglise de France, elles sont moins avancées dans ce domaine. Certes, le secrétariat général de l'épiscopat compte désormais une femme, directrice de la communication ; reste qu'on ne trouve que trois femmes dans les dix commissions épiscopales et les vingt comités de l'épiscopat qui forment, en quelque sorte, l'ensemble des ministères de l'Eglise de France.

■ Info

Interdits de travail

Le Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud et le Vicariat épiscopal de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud ont exprimé leur incompréhension face à l'interdiction de travail et d'apprentissage des requérants d'asile déboutés, annoncée par le Conseil d'Etat fin avril 2005. Cette décision concerne environ 400 personnes, dont près de la moitié ne peuvent pas être renvoyées (comme les 175 ressortissants d'Ethiopie ou d'Erythrée, pays qui n'acceptent pas les renvois forcés) et dont une quarantaine sont au bénéfice d'un effet suspensif dans le cadre d'un recours en procédure extraordinaire.

Interdire à ces personnes de travailler, c'est les frapper dans leur intégration sociale, leur capacité à se prendre en charge, leurs possibilités de tenir le coup et de supporter le déracinement, estiment les Eglises du canton de Vaud. L'interdiction de travail et le désœuvrement qui en découle auront des conséquences individuelles et collectives graves, comme d'augmenter l'incompréhension envers les requérants d'asile, souvent accusés

de ne pas subvenir à leurs besoins, ou de remettre les personnes concernées à la charge de l'assistance.

Les Eglises demandent avec insistance au Conseil d'Etat de revoir cette mesure, sur la base de l'art. 43 de la loi sur l'asile qui permet d'octroyer un travail aux requérants déboutés, même au-delà du délai de départ fixé, selon les circonstances et, plus particulièrement, lorsque le départ est impossible. La législation fédérale elle-même prévoit la possibilité de travailler, en particulier pour que les personnes qui restent en Suisse pour une durée indéterminée ne soient pas à la charge de l'assistance.

■ Info

Moins de jésuites

Le nombre de jésuites a diminué en 2005 de 320 membres, s'élevant ainsi à 19 850. Selon la Curie généralice de la Compagnie de Jésus, ces statistiques confirment la tendance en cours depuis une quinzaine d'années. L'âge moyen des jésuites est de 53 ans.

■ Info

Suisse : aide au développement

La Direction du développement et de la coopération (DDC) et la Communauté de travail des œuvres d'entraide font tous les quatre à cinq ans un sondage représentatif portant sur la perception de la politique de développement au sein de la population suisse. En septembre dernier, 1200 citoyens en âge de voter ont été interrogés. La majorité des sondés sont favorables à l'aide publique au développement, 22 % veulent l'accroître et 21 % la réduire ou l'utiliser à l'intérieur du

pays. Les œuvres d'entraide privées sont mieux perçues que l'aide étatique, le commerce équitable est jugé globalement pertinent et l'exportation d'armes vers les pays en développement largement rejetée (cf. www.deza.ch).

Le Conseil fédéral a en outre été invité le 13 mai par la Communauté de travail à s'engager plus en faveur des objectifs du Millénaire des Nations Unies, qui vise notamment à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Dans la perspective du Sommet spécial de l'ONU de septembre prochain, les œuvres d'entraide ont demandé au Conseil fédéral de s'inspirer d'autres pays européens et d'augmenter substantiellement son aide publique au développement. Actuellement, la Suisse figure au quinzième rang des pays donateurs et sa tendance est à la diminution en raison des programmes successifs d'allègement des dépenses.

■ Info

Maladies des pauvres

La tuberculose est une maladie que l'on peut prévenir et soigner, mais qui fait chaque année deux millions de morts (98 % d'entre eux dans les pays en voie de développement). Une tragédie comparable à celle du sida : sur les 8,2 millions de nouveaux cas annuels de tuberculose, 80 % se situent dans 22 pays, dont 9 africains, où la présence du sida est également forte. C'est la maladie de la pauvreté par excellence et elle est elle-même cause de pauvreté. Les experts appellent cela « le cercle vicieux pauvreté/maladie/pauvreté » : le tuberculeux doit prendre des médicaments pendant six mois, mais s'il n'a pas accès aux systèmes sanitaires et ne peut pas se permettre de s'absenter de son travail, cela finit par l'appauvrissement encore plus grand de sa famille.

Autre maladie meurtrière, la malaria, qui fait chaque année au moins un million de victimes, dont 80 % en Afrique sub-saharienne. Elle touche en particulier les enfants de moins de 5 ans, ce qui fait d'elle la maladie infectieuse qui tue le plus de mineurs en Afrique. C'est ce que montre le premier rapport mondial conjoint de l'OMS et de l'UNICEF, le *World Malaria Report 2005*, présenté le 7 mai. Et pourtant, a expliqué Ann Veneman, nouvelle directrice de l'UNICEF, la malaria est « largement prévisible et guérissable ». La distribution aux populations à risque de médicaments efficaces et de moustiquaires imprégnées d'insecticide a démontré son efficacité. Mais pour faire face à l'épidémie, 3,2 milliards de dollars par an seraient nécessaires, soit cinq fois plus que les 600 millions disponibles cette année.

■ Info

Honduras : escadrons de la mort

Malgré les promesses des gouvernements successifs, la violence contre les enfants des rues perdure au Honduras. Durant les six dernières années, entre 1500 et 2150 de ces enfants et adolescents ont été tués par des paramilitaires reconvertis en escadrons de la mort ou en défenseurs des gros propriétaires du pays, parfois même commandités par des hommes politiques. Certains de ces tueurs ont été formés à la tristement célèbre Ecole des Amériques, de Fort Benning, en Géorgie (USA).

En avril dernier, tancé par les organisations internationales, le gouvernement a enfin reconnu l'existence de ces « escadrons de la mort ». Une reconnaissance qui n'a guère eu d'impact sur le terrain des exécutions. Il est vrai que les tueurs ne craignent pas grand-chose : sur les

1000 assassinats dénoncés depuis janvier 1998, seuls 88 font l'objet d'un suivi et trois cas ont abouti devant une Cour de justice.

D'autres pays connaissent les mêmes crimes : au Brésil, en Colombie et au Guatemala, des centaines de gosses des rues sont victimes de paramilitaires engagés par des oligarchies soucieuses de préserver leur tranquillité et leurs privilèges.

■ Info

Déforestation de Panama

Environ 3 millions d'hectares, soit 40 % du territoire panaméen, sont dans des conditions de forte dégradation en raison d'une déforestation sauvage, de l'emploi excessif et incontrôlé de produits chimiques, d'incendies et de l'utilisation globa-

lement incorrecte de la terre. C'est ce qui ressort d'une recherche menée par le Cercle des études scientifiques appliquées. C'est ainsi que chaque année, de 1992 à 2000, plus de 47 000 hectares de terres ont été déboisés illégalement, menaçant directement la productivité du sol. Un autre problème est la pollution des nappes phréatiques par des pesticides et autres produits chimiques.

■ Info

Guerres

L'exposition du Musée international de la Croix-Rouge de Genève, *War Etats-Unis - Afghanistan - Irak*, propose neuf regards de photographes sur la violence, entre le 11 septembre 2001 et la chute du régime de Saddam Hussein en été 2003. A voir jusqu'au 14 août.

Des marines US du 3^e bataillon prenant le pont de Diyala, banlieue de Bagdad, avril 2003.



Millefeuilles et compagnie

Décidément, je n'ai pas le choix, il faut absolument éviter ces quinze mètres de vitrine. Ou bien je regarde par terre, sans jamais lever les yeux, ou bien je prends l'itinéraire « bison futé », deux rues plus haut, histoire d'éviter les effluves de chocolat et de vanille. Parce que, expérience faite, les bonnes résolutions n'y résistent pas. Les alignements d'éclairs au chocolat, de japonais, de millefeuilles, de vermicelles ont des effets dévastateurs. On ralentit le pas, on regarde et puis on entre, évidemment juste pour voir. Non, non, on ne prendra rien, on contrôle parfaitement la situation. Et puis on entend une voix qui nous surprend par son timbre familier. Et cette voix passe commande d'un éclair au chocolat, d'un millefeuille et d'une toute petite tranche de tarte aux fraises... Ensuite, les situations humiliantes s'accumulent. A commencer par le sourire entendu de la caissière et son impitoyable question : « Ce sera tout, Monsieur ? » Elle a parfaitement compris la coquine ! Des spécimens de mon genre, elle en voit défiler tous les jours...

Intéressant tout de même de voir comment ces dérapages se mettent en place. Cela commence par une simple idée : « Pourquoi ne pas passer devant la vitrine du pâtisseries ? » Innocente question de rien du tout. Tellement anodine qu'on ne s'en méfie pas. Quoi de plus naturel somme toute que de jeter un petit coup d'œil qui n'engage à rien ! Mais c'est exactement là que réside l'erreur. Cette petite idée prend de plus en plus de place et, chaque fois, un pas de

plus est franchi. Sans qu'à aucun moment je n'aie l'impression de céder sur quelque chose d'important, de remettre en cause ma décision de ne pas manger de pâtisserie aujourd'hui. Je me berce de l'illusion de toujours maîtriser la situation. Dur « réveil » lorsque je me retrouve derrière mon assiette avec mon éclair au chocolat, mon millefeuille et ma tranche de tarte. Mais le cauchemar ne s'arrête pas là. Après avoir englouti mes acquisitions, sans réelle satisfaction à cause de la mauvaise conscience qui m'habite, viennent les reproches : « C'est ridicule », « avec un peu de volonté j'aurais très bien pu éviter cela »... Ces états d'âme s'emboîtent parfaitement, comme s'ils s'étaient donné le mot. Cette farandole se remet facilement en place chaque fois que je ne suis pas clair avec moi-même, soit en accédant franchement à mon envie de douceur, soit en y mettant d'emblée un frein.

Ce qui est vrai pour les joies du palais, l'est aussi dans la vie spirituelle. Pour « progresser », je dois d'abord être au clair avec moi-même et avec mon désir d'aller de l'avant dans ma relation à Dieu. Des idées saugrenues, voire en contradiction avec mon objectif, se présenteront. C'est normal, il y en a toujours ; mais plus je serai lucide à propos de moi et du but auquel j'aspire, plus facilement j'éviterai de tomber dans les pièges de mes contradictions.

Bruno Fuglistaller s.j.

Dieu nous aime-t-il vraiment ?

●●● *Albert Longchamp s.j., Genève*

A première vue, tout est logique. L'auteur d'une souffrance innocente est un pervers. Le Dieu pervers est sans doute l'une des images les plus répandues qui traversent notre conscience sans que jamais nous osions nous l'avouer. A moins, évidemment, de rejeter toute idée de l'existence de Dieu. Ce qui supprime la question mais n'empêche pas le mal ni la souffrance. Athées ou croyants, nous sommes renvoyés à la même angoisse : pourquoi le mal ?

Un jour, des confirmands, une douzaine d'adolescents de 16 à 17 ans, sont venus me consulter sur la question. Ils avaient préparé leur liste d'interrogations avec un soin redoutable. Première question : « Vous êtes prêtre. Comment pouvez-vous voir tout le mal qui arrive chaque jour et prier Dieu de nous délivrer du mal, ce qu'il ne fait jamais ? » La deuxième question lui ressemblait : « Est-ce que vous avez des doutes sur l'existence de Dieu ? »

A la première question, j'ai répondu que l'on pouvait commettre ou se faire beaucoup de mal, même quand on aime tendrement autrui. Des parents ne peuvent empêcher leur enfant distrait de traverser la route au moment où survient un véhicule. C'est l'accident inévitable, malgré tout l'amour de ces parents. Dire : « C'est la faute au Bon Dieu », c'est manquer d'explication et porter une accusation sans preuve.

Il n'empêche que nous ressentons le besoin existentiel de comprendre, de suivre le pourquoi et le comment de la souffrance. Ne pas comprendre, c'est souffrir doublement puisque nous ne savons pas s'il y a seulement un espoir de guérison. Nous vivons donc dans cette angoisse permanente : pourquoi le mal ? à cause de quoi ? de qui ? Impossible de croire en Dieu quand la colère et la tristesse nous accablent. Où était Dieu pendant les vagues meurtrières du tsunami du 26 décembre, et pourquoi, chez les touristes, les pêcheurs, les habitants, les uns étaient frappés et les autres épargnés, sans logique apparente. Où était Dieu, encore, pendant tous les génocides et les massacres de l'Histoire, dont l'un des pires, la Shoah, continue de hanter nos esprits. Peut-on appeler Dieu « notre Père sur la terre comme au ciel » quand le ciel est vide et que sur terre nous perdons nos repères ?

Il n'y a peut-être qu'une issue : le doute sur Dieu, sur la foi, le sens de la vie. J'ai donc répondu à la deuxième question de mes confirmands par l'affirmative : « Oui, j'ai des doutes. Parfois. Souvent. Et longuement. Il m'arrive de prier tout en doutant de Dieu et de la vérité chrétienne. » Un athée peut se comporter fort bien dans l'existence, tout en se rapprochant inexorablement de la mort, donc, à ses yeux, du néant. Mais au moins, lui, il ne vit pas dans l'espérance déçue d'un paradis terrestre ou céleste.

La question est simple. Si Dieu nous aime, il ne peut pas vouloir ni provoquer notre malheur. Or le malheur existe, avec son cortège quotidien de souffrances. Donc, Dieu ne nous aime pas. Pire : il se venge sur nous des échecs de la création. Il nous punit de mort. Un tel Dieu doit être rejeté. Vraiment ? Bref retour sur un procès aussi vieux que le monde.

La vie est brève. Cherchons et donnons tout le bonheur possible. Telle est la seule voie de sagesse.

L'invitation à un débat avec le personnel soignant d'un hôpital romand portait l'argument suivant : « Face à la souffrance, les discours chrétiens ont souvent développé d'étranges idées ; la souffrance serait un signe de l'amour de Dieu ou bien encore servirait à sauver le monde. Difficile de souscrire à pareilles conceptions. Et pourtant le sujet reste compliqué car il pose des questions essentielles : celle du sens de la souffrance, celle de la présence de Dieu, celle de l'espérance, au travers du scandale de la souffrance. »

Le sujet, en réalité, pose plusieurs problèmes très aigus. Tout d'abord, je n'oublierai pas le mot du cardinal Veuillot, archevêque de Paris, décédé d'un cancer extrêmement pénible. Mgr Veuillot avait lancé cette supplication à son entourage : « Dites aux prêtres de ne pas trop parler de la souffrance. »

Pas de sens en soi

La souffrance abstraite, en effet, n'existe pas. Elle est toujours la souffrance d'un corps. Elle est un corps souffrant. En soi, la souffrance n'est pas fécondante. C'est un manque. Un attentat contre la vie. Un scandale qui blesse nos projets, notre avenir. En soi, la souffrance n'a pas de sens. Nous seuls, bien portants ou dans la maladie, dans le handicap ou l'accident, pouvons lui *donner* un sens.

Mais ce don ne va pas de soi. Des parents, excédés par les frasques de leur progéniture, lancent le verdict traditionnel : « C'est le bon Dieu qui t'a puni ! » Qui permet à l'homme de dire « Dieu t'a puni » ? Or toute une spiritualité s'est construite sur cette manière de voir la souffrance.

Dieu aurait imaginé la souffrance « pour notre bien ». L'ambiguïté de cette pseudo théologie a trouvé son débouché dans l'identification de la souffrance et du péché, la première étant la conséquence du second. On a là toute la théorie du péché originel et de ses conséquences.

Dérives d'une explication

La doctrine du péché originel était une manière de donner du sens à la souffrance. La souffrance est entrée dans le cosmos avec le développement de la conscience de subir un mal et d'être capable de le transmettre. De ce jour, l'homme a perdu son innocence. Il souffre et sait qu'il souffre parce qu'il s'est doté, à l'égal de Dieu, de la conscience qui distingue le bien du mal. Le péché originel n'était pas une pensée aussi dévoyée qu'on veut le prétendre aujourd'hui. Mais l'erreur a été d'en faire une théorie *explicative* de l'Histoire, au lieu de lui garder son statut de récit sur la souffrance *existentielle* de tout vivant, y compris du Christ et de Celui qu'il appelait, pour la première fois dans le développement des religions, « Notre Père ». En fait, le soupçon s'est glissé entre Dieu et nous, à l'image du serpent de la Genèse, lorsque la présence divine a été tenue pour la détentrice d'une puissance absolue, capable de connaître de toute éternité le moindre de nos soupirs. Et malgré tout l'enseignement de la Croix, le message d'un Dieu de compassion, d'amour, *accompagnant* nos chemins de douleur au lieu de les *vouloir*, n'a été que peu suivi dans la catéchèse et la prédication populaires.

L'historien Jean Delumeau a écrit des centaines de pages d'une vaste érudition sur le langage catholique de la peur. La peur vient du soupçon, comme le montre le discours du « serpent » tentateur d'Adam et Eve. Nous sommes encore dans cet

âge du « vieil homme » dont parle saint Paul. Le « vieil homme » a peur de Dieu, il est jaloux de Dieu. Il ne peut tolérer la souffrance. L'humanité en lutte contre la souffrance dispose de l'espérance. L'humanité en rejet d'un Dieu qui aurait voulu la souffrance fait des hommes révoltés, à l'instar d'Ivan Karamazov dans le célèbre roman de Dostoïevski : « Quand bien même l'immense fabrique de l'univers apporterait les plus extraordinaires merveilles et ne coûterait qu'une seule larme d'un seul enfant, moi, je refuse. »

Nous refusons, nous aussi, en tant que croyants et chrétiens, de laisser le dernier mot à la souffrance, à la violence. Nous refusons d'y voir l'expression d'une puissance divine ou, pire, d'une impuissance de Dieu, voire d'une vengeance du ciel, car cette « explication » conduit à une impasse. Une autre voie est possible si l'on regarde du côté d'un Dieu « amoureux » de sa création.

Une forme de l'Amour ?

La création est un acte d'amour irrévocable. Dans lequel la souffrance est présente. Et parce qu'il y a souffrance, parce qu'il y a manque, jaillit la possibilité de la prière. Un Dieu « pervers », on ne le prie pas, on le supprime. Un Dieu « père », on peut recourir à lui parce que lui, le premier, « il nous a aimés » (1 Jean 4,10).

Aimer, écrivait le philosophe Jean Lacroix, « c'est promettre et se promettre de ne jamais employer à l'égard de celui qu'on aime les moyens de la puissance. Et refuser toute puissance, c'est s'exposer au refus, à l'incompréhension et à l'infidélité ». Dieu s'est exposé à notre incompréhension de l'existence du mal. Dieu et l'humanité sont exposés à la dramatique « lumière » de Lucifer. Le mal existe, il crève les yeux, il torture les cœurs. Ne peut-on rien y faire ? Nous ne parlerions pas de

« rédemption », de « salut », de résurrection et de réconciliation si les ponts étaient coupés entre les volontés divines et les réalités terrestres. Mais là encore, la confrontation des chrétiens avec la souffrance a pris parfois des tournures étranges, y compris chez les meilleurs mystiques, dans les plus belles traditions monastiques ou, tout proche de nous, chez des témoins aussi irréfutables qu'un Charles de Foucauld.

Je tire la citation suivante d'une méditation du Frère Charles devant le cri du Christ en croix : « Désirons toujours être méprisés, souffrir, être martyrs, autant que cela est conforme à la volonté de Dieu afin de suivre l'exemple de Jésus, afin de profiter de sa leçon, afin de lui déclarer et de lui prouver notre amour, comme Il nous a déclaré et prouvé le sien, en souffrant pour nous la Passion, l'ignominie et la mort ! » Avoir le goût de Dieu, serait-ce avoir le goût de la souffrance et de la mort ? La question est à la fois psychologique et religieuse. Certains « malades » survivent grâce à leur maladie, qui leur donne un statut social. D'autres affirment souffrir réellement en voulant imiter le Christ souffrant et ajouter de leurs douleurs à ce qui manquait, selon eux, à la Passion du Crucifié. Des cas exceptionnels, comme celui de Marthe Robin, témoignent de souffrances non recherchées mais assumées à un point qui transcende jusqu'aux lois de la nature.

Malgré les excès de quelques faussaires ou de masochistes égarés sur les voies de la souffrance rédemptrice, il existe donc une tradition respectable où la souffrance devient chemin vers Dieu, voie de salut et même de rédemption pour soi-même et le monde entier. Ce qui laisserait penser que Dieu veut faire souffrir pour que les hommes aient accès à sa divinité. Tel fut le sort du Verbe incarné, Jésus, Christ et Sauveur.

A lire ou relire :

Bruno Chenu, *Dieu et l'homme souffrant*. Préface de Maurice Bellet. Bayard/La Croix, Paris 2004, 68 p. C'est le testament d'un théologien mort d'un cancer en 2003.

François Varillon, *La souffrance de Dieu*, Le Centurion, Paris 1975, 115 p.

Pierre Gilbert, *L'espérance de Caïn. La violence dans la Bible*, Bayard, Paris 2002.

Sous la direction de **Christophe Boureux et Christoph Theobald**, *Le Pêché originel - Heurs et malheurs d'un dogme*, Bayard/Concilium, Paris 2005, 216 p.

François Rouiller, *Le scandale du mal et de la souffrance chez Maurice Zundel*, Saint-Augustin, St-Maurice 2002, 256 p.

On devine, dans la dureté de la formule, la déviance parfaitement païenne de la religion qui exigerait des sacrifices sanglants pour apaiser le courroux du Créateur. On reconnaît aussi l'une des origines du dolorisme chrétien, de l'ascèse ou de l'usage de cilices, de fouets et d'autres instruments, tous chargés d'infliger la souffrance au corps afin que l'âme soit purifiée et la satisfaction de Dieu comblée. Dieu ne saurait nous accueillir sans se faire violence et nous faire violence, à travers la souffrance volontaire ou infligée. La souffrance serait en quelque sorte la forme extrême de l'Amour.

Dieu veut la vie

Qu'elle soit le châtiment du péché ou la valeur de « rachat » de l'humanité, la souffrance est d'abord un « scandale ». Je prends le mot au sens étymologique grec de *skándalon*, qui veut dire *obstacle*, *piège*. Il deviendra plus tard une *épreuve*, avant de désigner un comportement répugnant. La souffrance est « scandale » parce qu'elle nous piège dans la douleur souvent inexpliquée, inguérissable et finalement conductrice de la mort. Or Dieu n'a pas voulu la mort. Il veut la vie. Et, comme le promet Jésus, « la vie en surabondance ».

Jésus s'est montré en homme de guérison. Jamais il n'accable le coupable, la femme ou l'homme à terre. C'est lui, au contraire, qui s'étonne, dans son propre village, de tomber sur la dureté de cœur de ses compatriotes.

L'homme en péril est un péril pour Dieu, un déni de son dessein. Mais tout en critiquant des attitudes doloristes et des rigueurs doctrinales, je tiens à ajouter en conclusion : nous ne pouvons pas « expliquer » le mal comme un problème mathématique, logique. La souffrance est souvent un état où se révèlent d'immen-

ses générosités, parmi lesquelles celles du personnel soignant. Nous n'avons pas le droit de dénier à quiconque la volonté de transformer sa douleur en *souffrance fécondante*. Admettre la possible fécondité de la souffrance, c'est écouter, recevoir, s'enrichir de ce que nous donnent les malades, les handicapés, les personnes en fin de vie. La souffrance est féconde quand elle est arrachée de la gangue du pur non-sens.

La seule issue pour innocenter Dieu de la volonté de vouloir ou de tolérer la souffrance est de le considérer comme atteint lui-même par cette souffrance et engagé dans le monde, pour la cause de l'homme. Le Christ a envoyé ses disciples baptiser et guérir. La guérison, la lutte contre la souffrance est le volet parallèle à la prédication, à l'évangélisation.

Le christianisme « refuse » la souffrance, non en la niant mais, d'une part, en luttant contre ses effets dégradants, et, d'autre part, en l'assumant. La prise en charge du mal et de la souffrance, pour le chrétien, est d'arracher le mal au non-sens, la souffrance à l'absurdité. Elle n'est jamais de justifier la souffrance.

A. L.

Accueil des divorcés remariés

●●● **Michel Legrain**, Paris

Missionnaire spiritain, enseigne à l'Institut catholique de Paris, spécialiste des questions de mariage et de sexualité

Comment les communautés chrétiennes réagissaient-elles dans le passé lorsque des chrétiens, malgré l'appel entendu et l'engagement pris, changeaient de conjoint ? Il semble que jusqu'à la fin du II^e siècle, les personnes qu'on appelle aujourd'hui remariées après divorce étaient traitées comme les personnes adultères. Ce n'était pas rien, car l'adultère figurait parmi la fameuse trilogie (à côté de l'homicide et de l'apostasie) des trois fautes très graves, tenues pour difficilement rémissibles, voire en certains lieux pour irrémissibles.

A partir du début du III^e siècle, on rencontre deux courants opposés concernant la doctrine et la pastorale vis-à-vis des personnes remariées. Un courant sévère, militant pour une stricte unité du mariage, et un courant plus indulgent, plus tolérant, acceptant le remariage lors de cas particulièrement injustes et éprouvants.

Certains Pères de l'Eglise autorisent le remariage en faveur d'époux ou d'épouses abandonnés, « afin d'éviter le pire », disent-ils. Les livres de morale du Moyen Age, appelés pénitentiels, énumèrent les cas où le remariage est toléré : souvent, lorsque l'homme a été trompé par sa femme ; plus rarement, lorsque c'est la femme qui a été abandonnée. On décrit les cas les plus divers. Par exemple, peut se remarier le mari qui revient de la guerre plus tard que ses compagnons et qui trouve sa femme remariée parce qu'elle

se croyait veuve. Ou encore, un commerçant entreprenant désire partir au loin pour ses affaires mais sa femme, trop attachée à ses parents, ne veut pas le suivre : qu'il en épouse une autre, prête pour l'aventure ! Un concile permet aussi à un lépreux, soucieux d'éviter une possible contagion pour sa femme, de la quitter tout en lui laissant la liberté de se remarier.

En réaction à la trop large compréhension de certains conciles francs du VIII^e siècle en Occident, on assiste à un réel raidissement doctrinal et disciplinaire. A partir du XI^e siècle, la position de l'Eglise latine est fixée : on n'autorise plus le remariage du vivant du premier conjoint, quels que soient les motifs de la séparation, lorsque le mariage a été célébré avec sérieux entre deux baptisés et que ceux-ci ont eu ensemble des relations sexuelles.

Dans les autres Eglises

Dans les Eglises d'Orient, on a également compris que l'Evangile appelle fortement tout homme et toute femme à ne se marier qu'une seule fois. Mais les évêques et les communautés chrétiennes ont toujours estimé qu'en cas d'adultère, le mariage était véritablement cassé, comme il l'est par la mort. Certes, on tient pour idéal que la personne demeure désormais seule après cette rupture. Cependant, si on estime ce nouveau célibat au-dessus

La façon dont les communautés chrétiennes accueillent les personnes séparées et les personnes remariées varie selon les époques, les Eglises et les cultures. Aujourd'hui on note d'évidentes recherches et avancées dans l'Eglise de Rome visant à concilier l'appel à la fidélité et l'appel à la miséricorde.

église

de ses forces ou encore si un remariage apparaît comme une nécessité pour les enfants, il est autorisé. Non pas automatiquement, mais à la suite de l'examen du cas et de tout un discernement communautaire. Avec, en tous les cas, un parcours pénitentiel dont les exigences peuvent varier selon la situation des personnes en cause et selon les lieux. Ce second mariage ne porte pas le caractère sacramentel du premier, mais c'est un

véritable mariage, humainement et chrétiennement respectable. Il laisse donc ouvert le chemin d'accès aux sacrements de pénitence et d'eucharistie.

Tout comme en Occident, en Orient aussi il y a eu des exagérations, mais dans le sens opposé. Certaines communautés orientales acceptèrent le remariage pour quantité d'autres raisons que l'adultère conjugal, tels l'apostasie de la foi (tenue pour un adultère spirituel), la maladie grave (physique ou mentale), la fuite coupable et prolongée loin du domicile conjugal ou une absence maintenue durant plusieurs années sans donner de nouvelles, une lourde condamnation pénale, des voies de fait ou des injures graves contre le conjoint, etc. En bref, une liste assez proche de celles que nos procédures modernes de divorce connaissent. Chacun de nous perçoit immédiatement la faille spirituelle de cette pastorale plus laxiste qu'indulgente : si, en effet, nos pratiques s'alignent sur les mœurs ambiantes, où se trouve alors le tranchant évangélique ?

Quant aux communautés protestantes, dès le départ, elles entendaient débarrasser les pratiques ecclésiales de ces ajouts pesants, accumulés au cours des siècles, afin de revenir aux usages des premiers temps de l'Eglise. Tout naturellement, elles acceptèrent le remariage en certaines situations particulièrement douloureuses, puisque cette pastorale était basée sur l'interprétation nuancée des Ecritures telle que les Eglises d'Orient la comprenaient depuis toujours et qui avait été abandonnée par l'Eglise latine aux XI^e et XII^e siècles. On pourrait, en simplifiant, résumer les avantages et les faiblesses en présence à l'aide d'une seule phrase : tandis que la pratique généralisée en Orient a eu tendance à favoriser un certain laxisme, à l'inverse, en Occident, au moins depuis le XI^e siècle, on penche plutôt vers le rigorisme. D'un côté, une compréhension qui occulte toute exigence et gomme de

« Seuls »,
dessin de Louis Soutter.



fait l'appel à la fidélité inconditionnelle qui retentit dans toute l'Écriture. De l'autre, on entend si bien servir l'indissolubilité du mariage qu'on peut s'interroger sur la place réelle accordée au pardon et à la miséricorde. Avec, ici, une propension à favoriser le juridique sur le théologique.

A mon sens, il y aurait un énorme bénéfice à tirer du travail œcuménique, si, grâce à nos efforts mutuels, nous parvenions à mieux servir à la fois l'appel à la fidélité et l'appel à la miséricorde, ces deux grandes valeurs prônées par l'Évangile. Elles demeureront toujours difficiles à articuler entre elles, certes, et demanderont en toute hypothèse autre chose qu'une application uniforme de type anonyme et simplement administratif. Elles ne peuvent être vraies que si elles prennent en compte la situation des personnes, des communautés et de l'ensemble des appels de l'Évangile.

Où est le scandale ?

Il y a une cinquantaine d'années, chez nous, les personnes divorcées, mais plus encore les personnes remariées après divorce, se trouvaient d'autant plus malheureuses et culpabilisées qu'elles étaient l'objet d'une très forte réprobation familiale et sociale, que venait renforcer encore une condamnation ecclésiale sans appel et sans circonstances atténuantes. En pratique, ces catholiques étaient tenus à l'écart de la vie paroissiale habituelle, si ce n'est qu'ils devaient assister à la messe dominicale et faire baptiser et catéchiser leurs enfants. A moins d'un repentir suffisamment public, il n'était pas question pour eux de funérailles religieuses.

Si, dans l'ensemble de nos communautés catholiques, on se montrait souvent si dur et impitoyable, c'est en partie par crainte d'une certaine contagion. Le remariage après divorce d'une union sacramentelle était tenu pour de la provocation, et aussi pour une remise en cause des doctrines établies concernant la fidélité aux engagements pris, l'usage du corps et de la sexualité, l'institution du mariage et son caractère sacramentel.

Il s'est trouvé des catholiques pour prendre quelque recul par rapport à une telle accumulation d'accusations et pour montrer un peu plus de compréhension et de miséricorde vis-à-vis des femmes et des hommes divorcés et éventuellement remariés. Mais on a beaucoup freiné cette attitude par l'objection du scandale. Ne serait-ce pas, en effet, laisser croire que l'Église catholique a changé de doctrine ou qu'elle accepte qu'on lui force la main ? Les responsables de l'ordre religieux sanctionnent le scandale dans la mesure où il trouble l'ordre public ecclésial. Est-ce à dire que l'ordre public établi doit être considéré comme définitif et incontestable ? Certes non. La simple observation, comme la réflexion nous disent que le scandale se déplace. Ainsi, dans les périodes ou les cultures qui se soucient davantage du respect des institutions établies que de l'épanouissement des personnes, il est scandaleux de déroger aux règles en place. Dans notre monde moderne, à l'inverse, la décision de conscience des personnes passe pour une valeur primordiale. Si bien qu'aujourd'hui, on est plus scandalisé que jamais quand on a l'impression que le sabbat passe avant l'homme ou la femme.

Actuellement, parmi les catholiques sérieusement engagés dans leur foi et dans la vie ecclésiale, les uns sont choqués à l'idée que les personnes remariées après divorce ou les célibataires ayant épousés civilement une personne divorcée puissent être admis à l'eucharistie sans renoncer à cette vie conjugale illégitime ; d'autres, à l'inverse, se déclarent scandalisés devant une discipline qui écarte durablement de la réception eucharistique les personnes qui se sont socialement mariées à l'encontre des lois ecclésiales.

Recherches et avancées

De nombreux Pères du concile Vatican II auraient souhaité que l'on pousse l'étude pastorale de la douloureuse situation ecclésiale des personnes séparées et remariées. A la suite du synode sur la famille, le pape Jean Paul II, dans son exhortation apostolique *Familiaris consortio* (1981), avait rappelé à tous les catholiques qu'ils ne peuvent faire comme s'il existait une exclusion fondamentale envers tous ces blessés de la route conjugale : « Tous feront en sorte qu'ils ne se sentent pas séparés de l'Eglise, car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa vie » (n° 84).

Depuis 1973 déjà, Rome avait accepté, à la suite d'une initiative de Mgr Armand Le Bourgeois, alors évêque d'Autun, qu'un défunt catholique puisse bénéficier de funérailles religieuses s'il avait fait preuve, en sa situation de remariage, d'un réel attachement à l'Eglise, par exemple en participant activement à la vie paroissiale ou en se dévouant dans des œuvres. Désormais, on n'exigerait plus ces rétractations souvent perçues comme un reniement final à l'endroit de l'actuel conjoint

et des éventuels enfants. Ainsi cessèrent ces pénibles pressions du dernier moment, qui laissaient un goût d'amertume difficilement effaçable.

Le souci pastoral apparaît également à propos des parrains/marraines. Le Code de 1917 écartait systématiquement les chrétiens remariés, les taxant de « pécheurs publics, bigames, infâmes de droit » et autres qualificatifs peu honorables qui démolissaient le sérieux de cette nouvelle vie conjugale et matrimoniale, tout comme l'appellation de « pseudo-conjoints ». Le Code de 1983 a pris d'heureuses distances vis-à-vis de ce langage pénal. Ce Code attend toutefois du candidat au parrainage « qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer » (c. 874,3).

Bien évidemment, le remariage après divorce ne s'inscrit pas dans la cohérence de la doctrine catholique de l'unicité et de l'indissolubilité du lien conjugal sacramentel. Est-ce à dire qu'un remariage civil sabote nécessairement la totalité d'une vie chrétienne ? Bien des responsables de nos communautés estiment que non, au vu de la qualité de vie évangélique et ecclésiale de certaines personnes remariées, qui surpasse parfois celle d'autres possibles parrains et marraines *en règle* dans le secteur matrimonial.

Dans nos communautés, on met de plus en plus en œuvre un discernement éthique qui permet de sortir des raideurs du tout ou du rien. Ainsi, en bien des paroisses, des personnes remariées se voient sollicitées à l'égal des autres pour la catéchèse, l'animation liturgique, l'accueil, la préparation au baptême, le catéchuménat, le conseil paroissial, les groupes d'études bibliques, les rencontres de prières, les entreprises caritatives... On relève davantage de réticences et de résistances pour leur demander de prendre part à la distribution de l'eucharistie,

à la préparation au mariage, voire pour leur admission dans certains groupes de foyers chrétiens en quête de spiritualité conjugale.

Ces changements d'attitudes dans les communautés catholiques sont également le fruit d'une prise de conscience des personnes séparées, divorcées et remariées elles-mêmes, qui se sont interrogées et souvent regroupées pour réfléchir sur leur sort ecclésial.

Rafraîchir l'Eglise

On perçoit de mieux en mieux que le clivage entre l'ivraie et le bon grain passe fondamentalement par le cœur de chacun, que l'on soit marié régulièrement ou non. On a aussi entendu le message de la parabole qui rappelle que le moment du tri final n'est pas là. Ce n'est d'ailleurs pas à nous de le faire.

Ce n'est ni en désespérant ni en claquant les portes qu'on prépare de meilleures solutions pastorales qui viendront rafraîchir le visage de notre Eglise. Des évidences nouvelles et importantes semblent acquises. On trouve de plus en plus intolérable que l'Eglise catholique assimile tous les remariages après divorce à des concubinages. Quand on a, en effet, le courage du remariage, on affiche sa ferme volonté de vivre dans une structure sociale et affective stable, loin de toutes les possibles dispersions sexuelles si aisément accessibles aujourd'hui aux personnes qui préfèrent le non-engagement. Ceci dit, et quoi qu'il en soit des options des uns et des autres, il est tout à fait nécessaire que les blessés sur les routes de l'amour conjugal soient accueillis, écoutés, accompagnés. Quant aux prises de décisions personnelles et communautaires, elles dépendront, aujourd'hui bien

davantage qu'hier, du recours à la conscience éclairée, spécialement quand il existe un écart majeur entre la discipline établie et la décision envisagée.

Toutes les recherches en vue de nouvelles approches doctrinales, disciplinaires et pastorales se heurtent nécessairement à des résistances. C'est heureux. Car toute proposition contestant les doctrines et pratiques établies doit présenter ses titres évangéliques. De son côté, ce vin nouveau peut aussi exiger qu'on vérifie de près les fondements évangéliques des pratiques officielles de notre Eglise catholique. Ainsi, grâce au labeur de tous, nous parviendrons à des propositions de vie chrétienne plus vraies, plus nuancées, parce que mieux réfléchies et assumées en communauté. Des communautés qui se découvrent de plus en plus habilitées à proposer des repères, plutôt que de donner des réponses toutes faites.

M. L.

église

Fermeture d'été

Les bureaux de l'administration et de la rédaction de *choisir* ainsi que le Cedofor seront fermés

**du samedi 2 juillet
au mardi 2 août 2005.**

Compassion ou compulsion ?

Assistance au suicide et euthanasie active

●●● **Denis Müller**, Lausanne

Professeur d'éthique, Faculté de théologie,
Université de Lausanne

L'assistance au suicide est souvent utilisée comme un cheval de Troie en faveur de la légalisation de l'euthanasie active directe. Ces deux problématiques sont pourtant fondamentalement distinctes et demandent chacune une réponse éthique propre.¹

Des cas récents, douloureux et difficiles (Terri Schiavo aux Etats-Unis, Jean Aebischer en Suisse) ont ravivé l'interrogation éthique sur l'assistance au suicide et sur l'euthanasie active. Le cas de Terri Schiavo a été médiatisé et politisé d'une manière fort contestable. Vu la très longue durée du coma traversé par cette malheureuse jeune femme et l'impossibilité de connaître son avis, il ne faisait guère de doute que nous avions affaire à une question d'euthanasie passive et non d'euthanasie active. L'acharnement thérapeutique se doublait d'un conflit entre le mari et les parents de Terri Schiavo, avec de sordides intérêts financiers à la clef. L'intervention du gouvernement Bush et du président lui-même relevait d'une exploitation politicienne de la situation.

Dans un contexte où l'euthanasie passive est complètement dissociée de l'euthanasie active, comme c'est le cas en Suisse, il y a longtemps que la médecine aurait libéré Terri Schiavo de sa situation sans issue, tout en respectant pleinement sa dignité, ce qui ne semblait plus être le cas dans les dernières années de sa vie au moins. Quant à la décision de Jean Aebischer, elle concernait une demande d'assistance au suicide, effectuée en toute lucidité et en toute liberté. Est-ce à dire

qu'il n'y a aucun lien entre ces deux situations, sur un plan éthique en tout cas ? (Le contexte juridique est très différent et mériterait une attention spécifique qui n'est pas de notre ressort.)

Il y a souvent aujourd'hui un télescopage entre l'assistance au suicide et l'euthanasie directe, deux problématiques distinctes au plan fondamental, même si elles semblent se toucher de très près dans la réalité clinique des demandes des patients en fin de vie, pour nous limiter à cet aspect. L'assistance au suicide engage d'abord une réflexion sur la signification interpersonnelle et sociale du suicide, hors de toute relation à la médecine, alors que l'euthanasie active directe doit être reconnue comme une transgression par la médecine de l'interdit de tuer qui la constitue éthiquement.²

1 • Ce texte reprend en partie des éléments d'une intervention présentée dans le cadre du Symposium national de Zurich sur l'assistance au suicide, 17-18 septembre 2004. Une version différente est déjà parue dans *Médecine et Hygiène* n° 2507, 1^{er} décembre 2004, pp. 2432-2434 : « Assistance au suicide : une question légitime ou un prétexte ambigu ? »

2 • Voir **Denis Müller**, « Euthanasie : une éthique de la transgression », in *choisir* n° 490, oct. 2000, pp. 18-22.

Le fait que l'assistance au suicide, médicale ou non médicale, ne soit pas punissable en Suisse - pour autant qu'elle échappe à des motifs égoïstes ou intéressés (art. 115 du CP) - n'est pas, en soi, lié à la question de la dépénalisation éventuelle de l'euthanasie active directe. La proximité historique des articles 114 et 115 du Code pénal n'est cependant pas complètement fortuite (même si la genèse de ces articles, dans les années 30, n'avait pas de rapport avec les questions débattues aujourd'hui) ; il y a lieu de s'interroger sur l'écart entre la tolérance envers l'aide au suicide et l'interdit toujours valide de l'euthanasie active directe. Toute mise en parallèle par trop symétrique des deux problématiques conduit à obscurcir les enjeux éthiques en cause.

Il est patent que des pressions, parfois légitimes et compréhensibles, souvent inadéquates et déplacées, sont exercées sur les divers protagonistes de la discussion publique, pressions qui, dans leur aspect désagréable, tendent à faire de la non-punissabilité juridique de l'assistance au suicide le levier et l'antichambre non seulement de la dépénalisation juridique, mais également de la justification et de la légitimation proprement éthiques de l'euthanasie active directe.

Touchant la deuxième problématique, l'éventuelle légalisation de l'euthanasie active directe : aujourd'hui, la plupart des projets ou des dispositifs juridiques en discussion (y compris aux Pays-Bas) portent non pas sur la légalisation positive de l'euthanasie active, mais sur sa dépénalisation, dépénalisation soumise à des conditions extrêmement précises, sévères et restrictives. Une telle dépénalisation ne revient en effet ni à une légitimation éthique positive et générale de l'euthanasie active directe ni, par conséquent, à une cessation définitive du questionnement éthique à son sujet.

La question du suicide - évoquée dans le cadre juridique de l'assistance au suicide - est, elle aussi, très complexe : on ne peut, ni d'un point de vue théologique ni d'un point de vue éthique, récuser tout droit libre et personnel au suicide, mais on doit toujours reconnaître qu'un tel acte demeure une décision grave, mystérieuse et irrévocable, et qu'elle doit faire par conséquent l'objet d'une perpétuelle interrogation éthique et d'une vigilance sans relâche. En effet, le suicide n'est pas simplement le résultat univoque d'une auto-détermination, il est aussi une solution dramatique à la pesée des intérêts entre l'estime de soi, le respect d'autrui et la responsabilité sociale des individus.

Banalisation, fascination

On peut s'interroger à ce propos sur une certaine banalisation de la question du suicide lui-même dans la discussion sur l'assistance au suicide. A la racine, la justification éthique du suicide réfléchi et avéré repose sur la thèse de l'auto-détermination rationnelle, inentamée et incontestable du sujet. Aussi, la fascination actuelle pour la thématique de l'assistance au suicide, malgré la quantité relativement limitée de cas réellement concernés, est-elle paradoxale : au moment où la thèse de l'auto-détermination inentamée du sujet rationnel semble l'emporter dans l'espace public, le regard se concentre sur l'aide au suicide, comme si le sujet moderne était incapable de faire un choix par lui-même et de se donner les moyens d'une mort libre. De ce point de vue, il est indispensable de délier cette assistance de toute finalité médicale propre.

L'éthique doit aussi questionner l'assistance au suicide sur la base d'une pesée des valeurs. L'auto-détermination n'est qu'une des valeurs en jeu ; le bien du pa-

tient, la non-malfaisance et la solidarité doivent aussi être pris en compte. Conseiller et accompagner ne signifient donc pas consentir et céder dans tous les cas. Il peut être de la responsabilité des soignants de résister aux demandes d'assistance et de mort, non pas seulement dans le cadre strict de leur profession ou de leur institution, mais également de manière plus générale et dans la visée du bien commun. Cela ne veut pas dire qu'il faille remettre en question, du point de vue éthique, la non-punissabilité de l'assistance au suicide hors de tout motif égoïste.

Une dimension sociale

Le simple fait de devoir donner de telles précisions montre bien que la confusion est vite à la porte. La proximité effective des problématiques de l'assistance au suicide et de l'euthanasie active directe, comme en témoigne leur traitement privilégié dans le champ médical et clinique, me paraît typique d'une re-médicalisation rampante de l'éthique, le recours emphatique à la notion d'aide signalant les restes de paternalisme dans le débat. Nous devons aussi éviter que notre utilisation du langage de l'assistance au suicide dans la question de l'euthanasie n'aille à l'encontre des efforts de prévention menés pour parer à l'augmentation des suicides. La thématique de l'assistance au suicide comporte en effet une dimension d'éthique sociale qui demande une attention au moins aussi importante que celle, trop individualiste et intimiste, d'une autodétermination surévaluée et isolée de son contexte communautaire.

De même, la question de l'euthanasie active directe n'est pas une question qui se limite uniquement à la décision d'une personne individuelle ou à la relation personnelle établie dans les soins ; elle est

toujours une question publique, engageant une éthique sociale et politique. Nous ne discutons pas ici des rapports privés pouvant conduire deux personnes à se mettre d'accord sur un droit de tuer et d'être tuée, mais de la signification sociale qu'une telle décision symbolise et implique. Cela rejallit forcément sur la question de l'assistance au suicide en institution.

Il existe bien sûr des cas, exceptionnels et graves, liés à des souffrances intolérables pour le demandeur, où un médecin, un soignant, un proche, un ami estime, en son âme et conscience, et dans un grand déchirement, qu'il lui est moralement et/ou religieusement commandé de répondre à la demande explicite du malade et de commettre un homicide par compassion.³ Cette exception d'euthanasie⁴ - expression par ailleurs controversée - est déjà une exception éthique et religieuse, avant de devenir, le cas échéant, une exception consacrée par le droit pénal. C'est pourquoi il y a lieu de désigner cette exception comme une transgression paradoxale de « l'intransgressable »⁵ et jamais comme un droit ou comme un devoir général.

Il ne découle pas de ce qui précède qu'il faille passer de la légitimation éthique exceptionnelle de l'euthanasie active directe à sa dépénalisation juridique. Je ne suis pas sûr, en d'autres termes, qu'il

3 • Voir **Jean-François Malherbe**, *Homicide et compassion. L'euthanasie en éthique clinique*, Médiaspaul, Montréal-Paris 1995.

4 • Cf. le rapport du CCNE français « Fin de vie, arrêt de vie, euthanasie » du 27 janvier 2000, in *Les Cahiers du Comité consultatif national d'éthique*, 23 avril 2000, pp. 5-13 et 10 ss.

5 • Dans la tradition de l'éthique protestante, aussi bien Dietrich Bonhoeffer que Karl Barth se sont opposés clairement à toute justification de l'euthanasie active directe, même à titre exceptionnel. Je pense que la situation actuelle nous oblige à apporter des nuances.

faillie absolument légiférer dans ce domaine⁶. Je dirai que toute législation future devrait laisser apparaître avec force que la justification d'une éventuelle et exceptionnelle dépenalisation de l'euthanasie active directe repose sur une transgression éthique de l'interdit de tuer, interdit qui structure notre existence sociale commune.

A mon avis, il n'appartient pas à des institutions médicales ou médico-sociales de devenir les médiateurs d'une institutionnalisation de l'assistance au suicide. Il y a contradiction performative et éthique entre la mission de soins et l'assistance au suicide comme telle. *L'exigence de compassion ne doit pas obéir à une logique purement compulsive.*

Une question de conscience

La tendance à laisser le libre choix à chaque institution est en phase avec le libéralisme éthique actuel, mais est-ce bien satisfaisant ? La clarté est ici requise si on ne veut pas céder à une tolérance molle. Cela me semble d'autant plus vrai si on admet que l'assistance au suicide demeure tout d'abord une question de conscience individuelle (faisant appel à l'aide de l'ami et non à la prescription du professionnel comme tel). Si le médecin, l'infirmière ou le simple particulier décide d'emprunter le chemin grave et lourd de l'assistance au suicide, ce que je peux comprendre, il faut qu'il le fasse *en conscience et comme individu*, non simplement ou prioritairement comme professionnel ou comme membre d'une équipe

derrière laquelle il pourrait vouloir s'abriter. Il se peut bien que, dans certaines circonstances, ce passage à l'acte ne puisse avoir lieu que dans le seul lieu d'habitation dont dispose le patient, donc en EMS. Il y a là une tension immense entre les buts d'une institution médico-sociale et une transgression de ces buts au nom d'un impératif compassionnel privé. Quelle que soit la solution retenue, acceptons cette tension plutôt que de la réduire par des arrangements et de la bonne conscience.

Je sais bien que nous reculons aujourd'hui devant semblable conception héroïque de l'éthique. Mais la question de l'assistance au suicide nous entraîne forcément à repenser la fonction de vertus éthiques comme le courage et la solitude. On ne saurait se réfugier ici derrière des directives objectives ou derrière un consensus de façade. Après tout, l'éthique, et l'éthique chrétienne tout particulièrement, n'est-elle pas fondée sur la vérité inaliénable de la conscience libre et responsable ? Devant des cas aussi difficiles et lourds que ceux évoqués au début de cet article, on s'abstiendra bien évidemment de tout jugement moralisateur ou hypocrite. Chacun de nous est invité plutôt à se poser en conscience la question éminemment personnelle : à la place de tel médecin, de tel soignant, de tel proche, de tel patient, qu'aurais-je fait ? quelle est ma disposition intérieure et ma détermination pratique ? quel aurait été ou quel sera, demain, le mouvement le plus intime et le plus impérieux du sujet moral que je suis ?

La question est trop grave et trop profonde pour s'accommoder d'une simple mesure de type juridique ou législative. Elle requiert une inquiétude morale permanente, bien vivante, impertinente au besoin. Telle est la dignité de l'éthique, face à la dignité de la personne.

D. M.

6 • Je n'ai donc pas tellement changé d'avis par rapport à ce que j'écrivais ici même en 2000 (cf. note 2). Voir aussi l'échange entre Michel Cornu et moi-même (www.contrepointphilosophique.ch).

Un problème pour les soignants

La fin de vie

●●● **Jacques Petite**, Martigny
Médecin

Le développement des soins palliatifs a créé une nouvelle catégorie de population, « les mourants », et d'objectif, « réussir sa mort dans la dignité ». Comment insérer l'éthique médicale dans ce contexte ?

A la fin du XX^e siècle, deux changements importants se sont produits dans le monde des soins : la *médicalisation de la mort*, avec ses inconvénients (isolement, disparition des rites, froideur, etc.), qui ne sera pas discutée ici, et le *retournement de la demande* des patients et de leurs familles. Alors que la vie semblait pouvoir être prolongée presque à l'extrême par une médecine triomphante et que les soignants étaient soumis à une pression souvent culpabilisante (« il faut tout faire pour le/la sauver, j'ai de l'argent, est-ce qu'en Amérique... »), le discours s'est assez rapidement modifié. Vieillesse général, « acharnement thérapeutique », traitements parfois très pénibles, peur de la mort mais surtout meilleure connaissance par tout un chacun du pronostic de la maladie, des aléas du traitement et des probabilités de guérison (information bénéfique, soulignons-le), le malade et son entourage en sont venus à demander aux soignants, voire à exiger, de pouvoir *mourir sans souffrir*, dans la dignité et, palier supplémentaire, de choisir le moment de sa mort et d'y être aidé. En 2003, une enquête a révélé que 68 % des Suisses estiment qu'il revient aux médecins de pratiquer l'assistance au suicide. De plus, il est régulièrement demandé au Parlement de légiférer en matière d'euthanasie.

Pourtant, pendant cette même période, on a assisté au développement rapide des soins palliatifs à la suite des travaux de la doctoresse Kübler-Ross et à partir du St Christopher's Hospice, fondé à Londres par Cecily Saunders en 1967, (deux femmes, ce n'est certes pas un hasard). Les succès en ce domaine sont bien connus¹ et l'excellence des centres comme Rive-Neuve en Suisse romande est reconnue par tous, malades, familles et soignants.

Nous étions persuadés que la qualité des soins palliatifs allait faire diminuer, voire faire disparaître, les demandes d'euthanasie et d'assistance au suicide. Eh bien, nous nous sommes trompés. Pourquoi ? Les raisons sont multiples ; énumérons en quelques-unes.

Dignité, liberté

Les soins palliatifs ont créé une nouvelle catégorie de patients, les *mourants*, dont on s'occupe avec les meilleures intentions mais en les séparant en quelque sorte du reste des vivants. On va aider le

1 • « Les soins palliatifs ou l'humanisation de la médecine », une interview de **Charles-Henri Rapin** par Lucienne Bittar, in *choisir* n° 478, octobre 1999, pp. 16-19.

patient à vivre dans le confort et l'affection, mais en partant de la fin, c'est-à-dire à l'envers de la vie normale où, par définition, on ne sait pas de quoi demain sera fait. Dans la vie, le bonheur est lié à cette ouverture qui s'offre à chaque instant à notre liberté. Certains ont bien exprimé la terrible souffrance de savoir à l'avance le jour et l'heure de leur mort.²

Le mourant est considéré comme une victime, qui en plus devra endurer l'agonie redoutée par tous comme un passage obligé, ce qui n'est pas vrai. Face à lui, deux attitudes sont possibles pour les soignants. La première, prédominante dans l'opinion publique et le monde médical, paraît simple : il ne faut pas se contenter de supprimer la souffrance, il faut raccourcir le temps de l'agonie et hâter la mort ; c'est l'euthanasie active ou passive, admise dans certains pays comme la Hollande et la Suisse. Cette permissivité, loin d'être universelle, a quelquefois des effets pervers, d'où la réaction des édiles de Zurich, leur ville étant devenue en 2003 une « capitale de la mort et de l'assistance au suicide ».

L'autre attitude est basée sur l'éthique médicale (le serment d'Hippocrate) et surtout sur la définition qu'on donne de la vie et de la personne humaine : admettant ou croyant avec les grandes religions que la vie est un don, il faut de toute notre énergie traiter, soulager, supprimer toutes les souffrances, tout en respectant la liberté, l'autonomie et la dignité de la personne. C'est, en résumé, la philosophie qui prévaut partout dans les soins palliatifs.

Mais cette attitude se heurte à des interprétations différentes des concepts de liberté et de dignité. Aujourd'hui, sous l'in-

fluence de la philosophie utilitariste d'origine anglo-saxonne, la bioéthique dominante considère que c'est précisément la liberté et la dignité de l'homme qui lui permettent de choisir sa mort, sous-entendant que la personne humaine est maîtresse et de son être et de son destin. Sous-entendant aussi qu'une personne comateuse ou menant, en apparence, une vie végétative, a perdu toute dignité. Mais qui n'a pas visité, soigné, aimé des personnes, jeunes ou âgées, réduites à cet état de totale dépendance et de non-communication, sans ressentir, plus fort que la tristesse, un sentiment d'indicible respect de la dignité et du mystère de la personne ?

société

Compassion



2 • Jacques Fesch, *Lumière sur l'échafaud*, suivi de *Cellule 18*, Ouvrières, Paris 1991, 320 p.

Certains, franchissant un nouveau seuil, ont voulu faire du mourant *un héros*. La mort de Jean A., récemment diffusée par la télévision romande, en est un exemple frappant. L'opinion publique, si l'on en croit les journaux et cette couverture de magazine montrant le poing levé de la victoire (victoire sur quoi, exactement ?), a admiré la sérénité et la détermination de cet homme très sympathique qui, condamné par un cancer avec métastases cérébrales, a choisi de se suicider en public. Il ne souffrait pas, il était parfaitement lucide, mais il ne voulait pas passer par une agonie qu'il pressentait pénible et dégradante. Il voulait aussi faire de son suicide un modèle et un encouragement à adhérer à Exit.

Pourtant cette attitude est fautive pour deux raisons principales : le suicide ne peut être un but, ni un bien (être vivant vaut mieux que ne pas être) ; demander à une autre personne : « si tu m'aimes, tu dois me faire mourir » est un sophisme, qu'on retrouve dans le film *Mar adentro*, car il signifie que tu me préfères mort plutôt que vivant, donc que tu ne m'aimes pas.

Grâce à certains progrès techniques, on peut maintenir en vie, presque indéfiniment, certains êtres condamnés à une vie végétative. L'affaire Schiavo, même si elle a été outrageusement médiatisée et entachée par des histoires de gros sous et de politique calamiteuse, illustre un fait : on peut se trouver, très exceptionnellement, face à des choix impossibles. Quand la personne ne peut plus s'exprimer, comment savoir si elle veut vivre à tout prix ou si on doit la laisser mourir en renonçant aux machines et autres techniques, mais aussi en renonçant à l'alimenter ? Par contraste, l'euthanasie des nouveau-nés atteints de malformations ou de maladies congénitales rapidement mortelles ne pose aucun problème scientifique, juridique ou éthique. Il est intéressant de savoir (cf. article de *Lancet*, mars 2005) que

le nombre de ces nouveau-nés qu'on aide à mourir vite, avec le consentement de leurs parents, est resté très faible et très stable depuis des années, que la loi soit permissive (Hollande) ou sévère (Belgique).

Des morts réussies

Pour les adultes, jeunes ou âgés, que faire pour éviter de nouveaux cas Schiavo où, faut-il le préciser, tous les acteurs du drame (mari, parents, juges) avaient des bonnes raisons de défendre leur point de vue, mais où la seule intéressée ne pouvait absolument pas manifester son opinion ?

Plutôt que de se lancer dans un débat théorique autour d'une situation très exceptionnelle ou de légiférer (peut-on faire une loi qui décide, en théorie, d'une situation où il est impossible de trancher ?), il faut encourager tous ceux qui se sentent concernés à manifester ce qu'ils désirent comme fin de vie ou plutôt ce qu'ils ne voudraient pas subir s'ils en étaient réduits à cette extrémité.

La manière la plus naturelle, malheureusement menacée de nos jours, est d'être entouré(e) de parents ou d'amis intimes, et aussi d'être en relation étroite avec un médecin traitant, « de famille », qui a votre confiance depuis longtemps et auquel vous confiez la responsabilité de prendre les justes décisions au cas, pas certain, où vous ne pourriez plus vous exprimer. Malgré l'incertitude qui, heureusement, règne quant à la fin de vie de chacun et qui empêche de mettre par écrit des consignes trop précises, des directives anticipées telles celles proposées par Caritas paraissent très valables. En se rappelant toutefois que nous ne sommes pas programmés, ce qui fait notre grandeur et parfois notre angoisse. Nous ne pouvons en général pas savoir, même atteints d'une maladie précise et

à coup sûr mortelle, ce qui va causer notre décès, et il n'est pas très raisonnable de deviner quel sera notre désir de vie ou de mort - l'homme change - en ces instants ultimes.

Le désir de *réussir* sa mort est devenu un phantasme plus important pour de nombreuses personnes que celui de *réussir sa vie*. Les critères d'une vie réussie imposés par la société actuelle (il n'y a pas de place pour en parler ici) et qui précipitent de plus en plus de gens dans le désespoir ne sont plus basés sur des valeurs universelles (qui ne peuvent varier avec les époques). Le concept de *bonne mort*, cher à nos parents, priants ou non, semble s'être effacé, mais les critères d'une *mort réussie* (absence de douleur physique, de peur et de souffrance psychique, réconciliation avec les proches, affection, ambiance pacifiée, etc.) semblent faire l'unanimité. Or ils sont insuffisants car ils sont biaisés, parce que le principal, le seul intéressé, celui qui meurt, ne donnera jamais son avis.

Les soignants ont tous vécu, à l'hôpital surtout, des morts *réussies* et des morts *ratées*. Pour les jeunes dans ce métier, la mort d'un patient est souvent *ratée* car elle est de leur point de vue un échec ; heureusement, avec les années, le regard change et beaucoup de morts représentent pour les soignants les moments les plus forts et les plus gratifiants de leur vie professionnelle.

Souffrance existentielle

Enfin, la mort ne peut pas être un moment ou une perspective agréable, au sens tout simple d'une absence de souffrance. En effet, en plus de la souffrance physique et psychique que les meilleurs soins palliatifs et les progrès encore à venir en matière d'antalgie et de psychologie feront disparaître, il y a une autre souffrance plus

profonde et plus universelle. Cette souffrance si bien décrite par Michel Cornu dans une belle méditation du Vendredi Saint sur *Espace 2* et qui est la souffrance de vivre, *d'être né pour mourir*. Cette souffrance-là n'est pas traitable. Peut-elle être atténuée ?

Nietzsche, il y a plus de cent ans, avait pressenti avec une étonnante précision le malaise qui règne dans notre société en manque de repères : « *Nous avons inventé le bonheur*, disent les derniers hommes en clignant les yeux. Ils ont quitté les contrées où il était dur de vivre ; car on a besoin de chaleur. On aime encore son prochain et l'on se frotte à lui ; car on a besoin de chaleur. Tomber malade et être méfiant passent chez eux pour des péchés : on avance prudemment. Bien fou qui trébuche encore sur les pierres ou sur les hommes ! Un peu de poison de temps en temps : cela donne des rêves agréables. Et beaucoup de poison pour finir : cela donne une mort agréable. (...) On a son petit plaisir pour le jour et son petit plaisir pour la nuit ; mais on respecte la santé. *Nous avons inventé le bonheur*, disent les derniers hommes en clignant les yeux. » (Prologue de *Ainsi parlait Zarathoustra*).

Qui ne s'est jamais dit, comme Job, en un moment difficile : « Il eût mieux fallu que je ne sois pas né » ? A ce questionnement et à la révolte face à la mort, Dieu ne répond pas par une explication, ni par des promesses réconfortantes, mais il fait l'éloge de son serviteur Job, modèle du croyant, qui annonce Sa Réponse en la personne du Christ crucifié et Ressuscité.

J. P.

Adoption : du rêve à la réalité

●●● **Isabelle Lammerant**, Genève

Coordinatrice du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille, Service social international¹

Nombreux sont les petits qui ont besoin d'une famille, mais qui ne correspondent pas aux enfants rêvés par les candidats adoptants ; de plus en plus de ménages se proposent d'accueillir un enfant, mais dans un contexte de risque accru de trafic d'enfants : seules une éthique et une professionnalisation de l'adoption peuvent permettre à ces deux groupes de personnes vulnérables de se rencontrer dans le respect de leurs origines et de développer une vie familiale épanouissante.

L'adoption internationale est réputée longue et difficile alors que de nombreux enfants de par le monde attendraient vainement des parents : quelles sont les réalités cachées derrière cette impression générale ?

Dans les pays industrialisés, le nombre de nouveau-nés en besoin d'adoption - lesquels sont exceptionnellement orphelins et plutôt issus de familles en difficultés - est devenu très bas. Plusieurs causes expliquent cette évolution : la généralisation de la contraception, voire de l'avortement ; la levée de la stigmatisation sociale des mères célibataires ; le soutien prodigué aux parents en difficulté. Les couples qui désirent adopter doivent donc se tourner vers d'autres pays que le leur, c'est-à-dire vers l'adoption internationale.

Dans certains pays en transition ou en développement, les mêmes causes tendent progressivement à créer les mêmes effets : le nombre de nouveau-nés en besoin d'adoption diminue. En outre, conformément aux conventions internationales relatives aux droits des enfants,² ceux-ci ont le droit d'être prioritairement adoptés dans leur propre pays, dans le respect de leur culture, leur langue et leur religion. Dans certains de ces pays, des adoptants nationaux doivent déjà attendre plusieurs années pour se voir confier un bébé (Inde), voire se tourner eux-mêmes vers l'adoption internationale (Bulgarie, Slovaquie).

Par contre, dans tous les pays, de nombreux enfants plus âgés et des jeunes passent leur vie en institution, sans relations familiales. Les raisons de ce phénomène sont multiples : absence d'élaboration, par les professionnels responsables, d'un projet de vie permanent et familial pour chaque enfant placé (les enfants « oubliés ») ; pour certains enfants, incapacité de s'intégrer dans une famille suite aux traumatismes de leur passé ; mais aussi absence de familles de substitution acceptant de les accueillir.

Certes, le nombre de personnes souhaitant adopter s'accroît à travers le monde, en raison notamment de l'importance du désir d'enfant et de l'augmentation de la stérilité. Cependant l'objet de leur désir - à

1 • SSI/CIR : www.iss-ssi.org/index.html ; SSI-Suisse : www.ssiss.ch (co-édite une brochure intitulée *L'adoption d'enfants de cultures étrangères : des réponses aux questions que se posent les futurs parents adoptifs*). Voir encore **Fondation Terre des Hommes**, tdh.ch/cms/Adoption.508.0.html?&L=2 et sa brochure *L'adoption dans tous ses états : enjeux et pratiques*, les autorités suisses : www.adoption.admin.ch, belges francophones : www.cfwb.be/aide-jeunesse/htmlpro/platpro.htm, et françaises : www.diplomatie.fr/MAI/index.html.

2 • Essentiellement la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale de 1993.

savoir majoritairement un très jeune enfant, sans problème de santé sérieux et dont, le cas échéant, le type ethnique se rapproche le plus possible du leur - correspond de moins en moins aux caractéristiques des enfants adoptables.

Besoins spéciaux

Ceux-ci sont en effet de plus en plus souvent des enfants dits « à besoins spéciaux » : enfants plus âgés, y compris d'âge scolaire ; enfants malades, handicapés ; frères et sœurs que l'on ne peut séparer ; enfants marqués par les placements, voire les mauvais traitements ; dans certains pays, enfants ethniquement typés...

Il arrive pourtant que des parents adoptent ces enfants et que ces adoptions débouchent sur une vie familiale épanouie si des services professionnels sont offerts aux enfants et aux parents pour la préparation, la rencontre et le suivi. Les études scientifiques démontrent les progrès réalisés par les enfants après leur entrée dans la famille adoptive ; même si des difficultés scolaires, affectives ou comportementales peuvent surgir, les enfants adoptés présentent une bien meilleure

adaptation que ceux qui sont restés en institution. Mais ces parents adoptifs sont appelés, plus tôt et peut-être plus que les autres parents, à faire preuve de souplesse et d'ouverture et à accepter des compromis avec leurs rêves, pour accueillir et éduquer ces enfants tels qu'ils sont.

La majorité des candidats adoptants actuels, en raison de la nature de leur désir d'enfant ou parce qu'ils ne sont pas suffisamment informés et accompagnés, n'envisagent cependant pas d'adopter des enfants à besoins spéciaux.

Il résulte de ces tendances contraires un déséquilibre croissant entre les besoins des enfants adoptables et les demandes des parents adoptifs potentiels. En France, par exemple, au moins « 35 % des familles agréées (pour l'adoption) chaque année ne se verront pas confier d'enfant ».³ Selon l'UNICEF, à l'échelle mondiale, « les demandes d'adoption semblent excéder le nombre d'enfants adoptables en ce qui concerne les jeunes enfants en bonne santé, bien qu'il soit nettement impossible à ce stade d'en estimer la proportion. L'inverse semble toutefois avéré dans le cas des enfants considérés comme difficiles à placer, pour lesquels il y a un manque sérieux de parents adoptifs potentiels ».⁴

Face à cette situation, de plus en plus de pays d'origine⁵ insistent pour recevoir des candidatures de parents étrangers pour l'adoption d'enfants à besoins spéciaux (Lettonie, Lituanie, Pérou) et soulignent l'impasse à laquelle mène l'afflux de demandes d'adoptions de jeunes enfants en relative bonne santé (Colombie, Vietnam, Ukraine).

Certains de ces pays ont déjà annoncé que, dans le cadre de l'adoption internationale, ils donnent priorité aux adoptants acceptant d'accueillir un enfant « à besoin spécial » (Chine), que la majorité de leurs enfants en besoin d'adoption internationale sont des enfants « à besoins spéciaux » (Brésil, Philippines, Bulgarie,

3 • **M.-Chr. Le Boursicotot**, *L'accompagnement de l'adoption*, Rapport sur l'adoption internationale, remis le 4 septembre 2002 à Chr. Jacob, Ministre délégué à la famille, p. 3.

4 • **N. Cantwell**, « Adoption internationale - Commentaire du nombre d'enfants adoptables et du nombre de personnes qui cherchent à adopter au niveau international », *Protection internationale de l'enfant. La lettre des juges*, Conférence de La Haye de droit international privé, T. V, 2003, pp. 69-73.

5 • Les pays d'origine sont les pays, souvent en développement ou en transition, d'où viennent les enfants adoptés internationalement. Les pays d'accueil sont les pays, souvent industrialisés, où vivent les adoptants et vers où les enfants sont déplacés en raison de leur adoption.

Moldavie, Roumanie, Ukraine), voire qu'ils suspendent l'enregistrement des demandes d'adoption internationale, sauf pour les enfants à besoins spéciaux (Thaïlande, en tout cas en 2003 et 2004).

L'image - répandue dans le public des pays industrialisés - d'un « Tiers-monde, vaste réservoir de bébés adoptables » ne correspond donc pas à la réalité. Par contre, de nombreux enfants à besoins spéciaux adoptables grandissent sans famille.

Trafic d'enfants

Faire face à cette réalité suppose toujours plus, au sein des autorités et des organismes d'adoption des pays d'origine et d'accueil, le développement de services professionnels pluridisciplinaires (assistants sociaux, psychologues, médecins, juristes) chargés d'informer, de préparer et d'accompagner enfants et parents adoptifs. Ceux-ci seront inéluctablement conduits à s'interroger sur l'ou-

verture et les limites de leur désir d'enfant, afin de vérifier s'ils peuvent accueillir l'un des enfants réels qui attendent une famille.⁶

A défaut, les candidats adoptants risquent - souvent à leur insu - d'alimenter la pression sur les pays d'origine en vue d'obtenir des jeunes enfants en relative bonne santé, laquelle contribue au trafic d'enfants... Certes, la Communauté internationale multiplie les efforts, notamment par le développement de conventions internationales prévoyant des procédures précises et contrôlées, en vue de la promotion de « bonnes pratiques » ainsi que d'une véritable éthique de l'adoption internationale respectueuse des enfants, des parents d'origine et des candidats adoptants.

Ces efforts ne sont cependant pas suffisants actuellement pour empêcher, dans certains pays, des violations graves des droits des enfants et des familles, causées notamment par un jeu encore trop peu régulé de ce qui s'apparente à l'« offre » et à la « demande » d'enfants ; un « marché » impliquant des sommes d'argent disproportionnées et parfois l'intervention de trafiquants d'êtres humains.

C'est ce que constate, parmi de nombreux autres, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la vente d'enfants, dans un rapport remis le 6 janvier 2003 à la Commission des droits de l'homme. Il fait notamment état de « la prévalence alarmante... de pratiques illégales ou coercitives en matière d'adoption, qui se ramènent à des ventes d'enfants ». « Dans de nombreux cas, on ne cherche plus tant à offrir un foyer à un enfant qui en est dépourvu qu'à offrir un enfant à des parents qui en sont privés. Du coup

*Enfant sourde,
Birmanie*



6 • Voir aussi www.iss-ssi.org/Resource_Centre/Tronc_DI/documents/Edito.67.fra.pdf.

s'est développée une véritable industrie... notamment le recours à des manœuvres frauduleuses ou à la contrainte pour persuader les mères célibataires de donner leurs enfants à l'adoption. »⁷

Appel au professionnalisme

Les parents adoptifs risquent d'être entraînés malgré eux dans des mécanismes dont les enjeux dépassent largement la réalisation de leur légitime désir d'enfant. Particulièrement s'ils décident de mener leur projet de façon autonome, c'est-à-dire sans l'accompagnement d'un organisme d'adoption agréé. Ce type d'adoption, *l'adoption indépendante*, est encore légalement autorisé dans certains pays d'accueil comme la France et la Suisse, alors qu'il est interdit (Québec) ou fortement restreint (Belgique) dans d'autres. Or l'adoption indépendante présente en moyenne plus de risques et offre moins d'accompagnement professionnel que l'adoption par l'intermédiaire d'un organisme agréé d'adoption.

En effet, reconnus et contrôlés par les États et agissant en coopération avec les autorités, les organismes d'adoption⁸ sans but lucratif, dont le professionnalisme doit certes être sans cesse développé, offrent une information, une pré-

paration et un suivi pluridisciplinaires aux enfants et aux parents. Ils coopèrent de plus, dans les pays d'origine, avec des partenaires (institutions pour enfants, organismes de protection de l'enfance) identifiés, sélectionnés et suivis de façon permanente.⁹

Ces caractéristiques (accompagnement professionnel des enfants et des parents, sélection et contrôle du partenaire dans le pays d'origine), si elles allongent parfois la procédure,¹⁰ constituent des garanties de professionnalisme et d'éthique qui serviront de socle à la future vie adoptive. Les adoptants doivent dans tous les cas s'assurer de l'existence minimale de ces caractéristiques, qui ont beaucoup plus de chances d'être réunies s'ils passent par un organisme agréé.

L'essentiel ne sera-t-il pas, pour les parents adoptifs, de pouvoir regarder leur enfant dans les yeux lorsqu'il leur demandera d'où il vient et pourquoi il a été adopté ? Et d'avoir la certitude que tous les moyens humains disponibles ont été mis en œuvre pour permettre le déroulement le plus harmonieux possible de cette aventure que restera toujours l'adoption internationale ?

I. L.

7 • E/CN.4/2003/79, n° 110-111. Ajoutons les enlèvements d'enfants, les faux documents ne permettant plus d'établir l'origine des enfants ni leur adoptabilité.

8 • Pour la liste de ces organismes dans chaque pays d'accueil, voir les sites des autorités (cf. note 1).

9 • Voir www.iss-ssi.org/Edito.70.fra.pdf et www.iss-ssi.org/Resource_Centre/Tronc_DI/documents/Edito.71.fra.pdf.

10 • Mais le recours à certains réseaux parallèles, outre qu'il est parfois illégal, peut aussi être très coûteux en temps et en argent.

Souvenirs du réel

●●● **Guy-Th. Bedouelle o.p.**, *Fribourg*

Voilà longtemps que je voulais rendre compte d'un festival qui honore grandement la Suisse et se tient depuis de nombreuses années à Nyon, sous la direction exigeante de Jean Perret : *Visions du réel*, dont la saison 2005 s'est déroulée entre le 18 et le 24 avril dernier.

L'occasion m'ayant été donnée de voir quelques-uns de ces films documentaires, dont le style et la thématique se rejoignent dans la rencontre mystérieuse du passé et du présent, je les signale ici, tout en étant conscient qu'ils ne seront sans doute pas disponibles en salles, et même si le jury ne les a finalement pas retenus pour le palmarès.

Mystère des destins

La réalisatrice allemande Sybille Tiedemann nous propose un voyage autobiographique en Estonie. Il est dédié à son frère trouvé mort dans ce pays, il y a quelques années. Il avait 47 ans et paraissait en excellente santé. Les médecins diagnostiquèrent une crise cardiaque.

Le film entrecroise habilement trois niveaux d'images. Le premier est celui d'une vidéo familiale, tournée pendant l'été au bord d'un lac ou de la mer, dans les années soixante. On y voit un petit garçon d'une dizaine d'années, le frère de la réalisatrice, vif, audacieux dans sa manière de se déplacer, de surfer, d'entraîner sa sœur dont il paraît inséparable. Le deuxième a aussi la consistance d'images sautillantes que donne un reportage improvisé. C'est la vidéo que tourna Sybille Tiedemann lorsqu'elle partit en Es-

tonie pour aller reconnaître le corps de son frère. Elle nous donne à contempler le visage inanimé du disparu. Les témoignages recueillis à l'époque se bornent plus ou moins aux déclarations peu explicites du policier qui l'accompagne dans ces douloureuses démarches. Enfin, il y a le film lui-même, celui que nous voyons et dans lequel les deux vidéos sont en quelque sorte encadrées. C'est le retour, cinq ans après, de Sybille en Estonie pour comprendre ce qui s'est vraiment passé mais, plus encore, et c'est la clef du film, qui était vraiment ce frère exilé.

Il s'agit d'une véritable enquête car Sybille estime que le décès est suspect. Pourquoi son frère a-t-il été trouvé mort dans une maison qui n'était pas la sienne ? Pourquoi y avait-il des traces de sang sur son pull-over ? Pourquoi n'a-t-on ramassé aucun papier, aucun argent à cet endroit ? La réalisatrice, en communiquant avec ses interlocuteurs qui ne parlent souvent qu'un anglais approximatif, les infirmières qui se sont occupées du corps, le gardien de la morgue, les collaborateurs de la médecine légale, reçoit des réponses qui la laissent insatisfaite mais sont sans doute plausibles et témoignent de la part d'incertitude qui entoure chacune de nos vies.

Mais le plus important est bien le portrait qui se dégage des souvenirs, celui d'un homme tranquille, ayant tourné le dos au profit et au succès. On le décrit buvant à la terrasse d'un petit café, lisant, pêchant, amical avec tous, amoureux d'un pays encore vierge de tourisme, peut-être celui d'où venaient ses ancêtres.

Estland, mon amour de Sybille Tiedemann

Par un rythme qui fait alterner les nostalgiques paysages estoniens, l'âpre musique du pays, les photos de famille, les visages des amis, un homme renaît devant nous, ou du moins un peu de lui réapparaît. Avec un titre inspiré d'*Hiroshima, mon amour*, un film sur la mémoire, ce documentaire ouvre sur la part d'inconnu et de mystère que recèle chaque destin.

Devoir de mémoire

Josh's Trees est un hommage à un ami disparu. Josh est mort d'un cancer à 39 ans et a fait promettre à ses amis, et tout particulièrement à Peter Entell avec lequel il avait collaboré pour plusieurs films documentaires, de s'occuper de son petit garçon, Marshall, et de lui dire qui il avait été. C'est avec cette œuvre qu'il accomplit son devoir de mémoire.

Comme dans le film précédent, il y a plusieurs niveaux visuels, celui des vidéos familiales au temps du bonheur, du début

de son mariage et de la naissance de l'enfant ; celui des progrès de la maladie qu'un cinéaste comme Josh veut fixer ; et enfin le film de mémoire qui accompagne la mère et l'enfant sur les traces du disparu, en Italie, en une sorte de pèlerinage impossible.

Il y a donc, aussi à l'aide de photos, la trajectoire, d'abord ordinaire, puis terrible, d'un jeune juif des Etats-Unis, de l'enfance à la mort prématurée, en passant par la beauté éblouissante et solaire d'un jeune Américain, qui va se dégrader devant nous dans l'amaigrissement et la faiblesse. Il y a la présence embarrassée du père, dont Josh guette les réactions jusque sur son lit de mort, dans la peur de n'être pas aimé. Il y a la mère, presque absente, sans doute délibérément, pour respecter son chagrin ? Il y a Leslie, la jeune femme, joyeuse puis brisée après seulement trois ans de mariage, qui consent enfin à regarder les films tournés durant la maladie de Josh. Il y a surtout le bébé, avec cette idolâtrie de l'enfant sur lequel, parfois, tout espoir de survie re-

cinéma

Josh's Trees
de Peter Entell

« *Estland, mon amour* »



L'arbre aux branches coupées de Pascale Ferland

pose, devenu un petit garçon, gâté certes mais orphelin. Il y a la dernière volonté de Josh qu'on ne lui offre, vivant ou mort, que la plantation d'arbres pour reboiser la terre, afin qu'elle au moins continue à vivre. Il y a cette amitié en acte et ce film dont nous devenons moins spectateurs que témoins.

Anonymes reconnus

L'arbre aux branches coupées nous vient du Québec mais a été tourné à Moscou par Pascale Ferland, qui a cherché à savoir et à montrer la réalité de ce qui se passe en Russie maintenant pour ceux qui ont eu leur vie modelée par l'Union soviétique. Comment subsistent-ils après son ébranlement ? Elle a rencontré un certain nombre de ces gens à la Maison du peuple, sorte de club de vétérans, et a choisi deux personnages dont la particularité est de consacrer leur temps libre, c'est-à-dire toute la journée, à la peinture. Le premier a été soldat, puis officier dans l'Armée rouge. Non, il n'est pas un nostalgique du régime communiste, reconnaissant sa tyrannie et ses excès, mais il constate aussi l'inertie du nouvel Etat pour subvenir aux besoins élémentaires des anciens serviteurs de l'Etat. Il vit dans une petite *datcha* dans les bois, tandis que sa femme est restée à Moscou, et il est soutenu par sa passion de l'art. Il peint d'innombrables toiles d'une peinture naïve, qu'il donne, faute de les vendre.

Le second antihéros du film est un ancien maçon, dont la santé est profondément délabrée. Il vit depuis des dizaines d'années dans l'attente, toujours déçue, d'avoir un appartement plus grand que son logement d'une pièce dans un ancien appartement communautaire. Avant comme après 1989, il n'a reçu que des promesses dont il n'espère plus grand-chose. En fait, il vit dans une solitude to-

tales et dans la pauvreté, ayant sans doute à peine de quoi manger pour subsister. Lui aussi, il peint tout le temps. Son art est beaucoup plus âpre, presque surréaliste. C'est le cas de son grand tableau : *L'arbre aux branches coupées*, qui donne son titre au film, sorte d'allégorie peut-être de sa propre vie et, qui sait, de la Russie actuelle ?

Filmés avec beaucoup de respect, presque de tendresse, ces deux vieux bons-hommes ont trouvé, grâce à leur passion pour l'art, quelle que soit sa valeur - ce qui d'ailleurs n'est pas leur préoccupation -, un moyen de dépasser leur destin, de le projeter en quelque sorte en dehors d'eux-mêmes, dans un au-delà de la pauvreté, de l'échec et de la tristesse. Une rédemption en quelque sorte. Dans chacune des demeures si modestes où nous pénétrons, il y a des icônes discrètement accrochées aux murs, comme si l'art immémorial de la Russie orthodoxe avait su indiquer un chemin d'espoir, sans d'ailleurs qu'un mot de religion soit prononcé dans le film.

Si les deux premiers films étaient des beaux hommages de proches, une sœur, un ami, celui de Pascale Ferland donne un sens encore plus universel au cinéma du réel. Elle a réussi à capter l'anonymat de ceux qui ne lui étaient rien, avec qui elle ne pouvait même pas communiquer dans leur langue mais auxquels elle a donné la parole, par l'image certes, mais de façon plus importante encore, en faisant place à leur art dans lequel ils mettent leur âme afin qu'elle puisse respirer.

G.-Th. B.

Entre le vrai et le faux

... Valérie Bory, Lausanne
Journaliste

théâtre

El Don Juan de Tirso de Molina (1583-1648) a été adapté et traduit par Omar Porras du Teatro Malandro et Marco Sabbatini, et mis en scène par le premier. Ils ont lu tous les Don Juan et leur chair n'est pas triste. D'abord celui de Molière, celui de Mozart et da Ponte, les versions du XVII^e siècle par des auteurs italiens, y compris des scénarios de la Commedia dell'arte, les adaptations françaises et même une transposition anglaise.

Le regard que de Molina porte sur Don Juan, une légende ancrée dans le monde de la Renaissance, est davantage celui de l'« abuseur de femmes » (*El burlador de Sevilla*) que du libertin qui brûle ses doutes existentiels et bafoue les règles de son temps. « Don Juan est un voyageur, un usurpateur. Il n'envahit pas que la chair mais (...) en général ce qui ne lui appartient pas », dit Omar Porras de cette légende fondatrice, comme d'autres mythes occidentaux.

Donc un trompeur, un homme qui use de tous les déguisements et ruses pour parvenir à ses fins : faire tomber la femme - qu'il séduit par la parole ou par des promesses -, puis fuir sans cesse devant le tumulte qu'il provoque. Tumulte aristocratique, car il sème la zizanie dans sa caste, mais séduction qui se moque des classes, puisque paysannes ou duchesses tombent dans ses filets jusqu'à l'hallali final.

La pièce commence : exposition du thème par un immense médaillon ovale et ouvragé sur fond translucide, avec à l'intérieur deux ombres chinoises, un homme, une femme, très proches. La voix masculine remplit l'air, comme une prière, mais

c'est la prière du séducteur. Ils sont de plus en plus près. La femme succombe. La légende de Don Juan commence. Premier aveu : « J'ai dupé la duchesse Isabella » afin de se glisser dans son lit, feignant d'être le duc Octavio. Son oncle Don Pedro s'affole : « Dans le palais du roi ? Et avec une dame de si haut rang ? » Averti du scandale, le Roi de Naples (un nain en toge violette, du moins tel est l'art du comédien qui nous le montre ainsi) exile Don Juan à Séville. Adieu tarentelle et mozzarella, le burlesque et la poétique toujours mêlés chez Malandro. Entre-temps, on fait la connaissance de Sganarello - en hommage à Molière car il s'appelle Catalinon chez Tirso. Le valet de Don Juan, bondissant, bavard, capon

El Don Juan de Tirso de Molina

Théâtre de Vidy-Lausanne,
du 7 au 26 juin,
après notamment le
Théâtre de la Ville (Paris) et
le Forum Meyrin (Genève).

« *El Don Juan* »



**La Maison de
Bernarda Alba
de Federico
García Lorca**

et hardi à la fois, raisonneur à ses heures, surgit des travées et vient s'asseoir sur les genoux d'une spectatrice, avant de monter sur scène (Omar Porras).

Don Juan, qui aura séduit Dona Elvira, Dona Anna et tant d'autres, finira dans sa dernière fuite déguisé en femme, avec perruque de pop star, avant d'être convié au rendez-vous du commandeur, étonnante apparition sulphurienne, bien dans l'esthétique du Teatro Malandro.

Les personnages de Malandro sont des archétypes. Les masques y participent. Dona Ana est raide, digne... et trahie. Le Duc Octavio, doublement trompé par Don Juan, porte une coiffe rouge surmontée de curieuses antennes : les cornes de son état. Sganarello, devant la fin annoncée de Don Juan (« l'impiété de mon maître, puni par une funeste statue »), pense à sa bourse et, se souvenant de Molière, lance : « Mes gages, mes gages ! »

Malandro a puisé dans la culture espagnole et la foi populaire pour illustrer son récit. Ainsi de la religion catholique, toujours présente. Que l'on voie passer un Christ portant sa croix en préambule à une scène ou des jeunes filles en blanc égrenant leur rosaire, ou que l'on soit secoué par les fanfares des arènes, on est surpris, ravi par ce théâtre du plaisir et de la joie, qui transfigure les spectateurs. Derrière ce miracle, une rude discipline du mouvement, des comédiens qui savent danser et aiment la musique et un travail de recherche exigeant sur les textes et les époques.

Créé à la Grange de Dorigny à Lausanne, *La Maison de Bernarda Alba* de Federico García Lorca a fait une longue tournée en 2005 grâce à des subventions diverses. On a pu l'applaudir dans les principales villes romandes et les critiques ont été dithyrambiques jusqu'à Paris pour la petite compagnie Angledange.

La pièce de Lorca, poète espagnol exécuté parce qu'il était dans le camp de la révolution pendant la guerre civile, fait partie d'une trilogie, avec *Noces de sang* et *Yerma*. *La Maison de Bernarda Alba* est un gynécée où la veuve de deux maris élève ses cinq filles, dans la crainte de Dieu et le respect d'un code strict entre les hommes et les femmes, en cette Andalousie rurale et catholique. Les filles subiront la loi du deuil andalou de 8 ans, comme le veut la mère.

Entre les prières, les repas, le raccommodage du linge et la fabrication du trousseau, l'ambiance est à l'huis clos, au poids de la fatalité, aux ancestrales vérités (« Nous autres vieilles, nous voyons à travers les murs »), à l'obsession du désir amoureux, en l'absence des hommes seulement évoqués. Mais le drame couve et la plus libertaire des filles bravera les interdits, se donnant à un amant, puis se pendant.

L'originalité de la compagnie Angledange est d'avoir pris le parti de transformer les comédiens en marionnettes pour casser cette histoire noire et tragique. Le haut du corps figure, grâce à un subtil jeu de costumes et de cadrage, le corps tout entier. Il en résulte une déformation, les têtes en deviennent prédominantes, visages grimaçants ou gracieux, et les petites mains blanches font claquer les éventails noirs en dentelles. Les expressions semblent sorties du monde de Goya et les silhouettes des Ménines de Velasquez.

Il y a, parmi les cinq sœurs, Angustias, l'aînée, convoitée par Pépé « pour la terre et les bêtes », Martyrio, que « Dieu a faite chétive et laide », Adela, la plus jeune, la mère, ainsi que la servante qui voit tout, jouée par le seul homme de la distribution. Dans cette ruralité primitive, les hommes sont réputés rustres et les femmes « des chiennes soumises qui leur donnent à manger ».

Parmi les scènes qui restent dans l'œil, ce repas, planté comme dans un tableau, une sainte Cène, visages uniquement éclairés par la table et où les cuillères dans les mains brillent d'un éclat irréel, tandis qu'un mouchet insolent volète d'un côté à l'autre du visage de la plus inspirée des sœurs. Le comique des intonations et la scénographie si surprenante désacralisent le drame, lui faisant frôler le satirique. Après 130 représentations en Suisse romande et en France, Lorca tire le rideau, mais on attend la Compagnie Angledange à son prochain tour de piste.

Les géants de la montagne, de Pirandello, vient d'être créé au Théâtre Kléber-Me-leau, à Renens, par la Compagnie Voeffray-Vouilloz. Cette pièce inachevée de Pirandello raconte l'histoire d'une troupe de comédiens errants, emmenés par Ilse, leur égérie, accompagnée d'un comte qui a sacrifié sa fortune pour elle et pour le théâtre. Les artistes atteignent une montagne où vivent à l'écart du monde Cotrone et son entourage. Cotrone est un illusionniste qui, comme les comédiens qu'il accueille dans sa maison en ruine, donne vie à ses songes, en véritable magicien, se jouant de la réalité, mêlant le sortilège à la vraie vie.

« Nous nous payons une cuite céleste ininterrompue », lance-t-il en guise de carte de visite. On reconnaît-là le thème de certaines pièces de Pirandello, comme *Six personnages en quête d'auteur* où les ac-

teurs jouent à être des personnages qui échappent aux pages du scénario. Dans *Les Géants de la montagne*, cette mise en abîme demande de se laisser emmener dans un monde de fantaisie et de forces obscures, que l'intelligence ne saisit pas et qui finit souvent par triompher de la raison.

D'emblée, avec le rideau de scène secoué par le vent, le bruit de l'orage et les éclairs, la compagnie Voeffray-Vouilloz empoigne l'univers de Pirandello par la poétique, et avec un superbe jeu d'acteurs. Ceux qui manient les éclairs dans la pièce ne sont pas Ilse et ses amis, habitués à ces artifices et donc mis en confiance, mais Cotrone, qui finira par les promener à la lisière du vrai et du faux. Belle variation sur l'illusion, au théâtre et dans la vie même, donc mise en doute de nos certitudes.

Mais les géants invisibles qui peuplent le sommet de la montagne finiront par surgir. Les murs tremblent, la lune est blanche et le silence succède au chaos pour cette fugue inachevée de Pirandello, splendidement orchestrée par Anne Vouilloz et Joseph Voeffray. Tournée en préparation.

V. B.

**Les géants
de la montagne
de Luigi
Pirandello**

Le désir de Dieu

Jacques Chessex

●●● Gérard Joulé, Lausanne

Jacques Chessex,
Le désir de Dieu,
Grasset, Paris 2005,
364 p.

Rester un amateur, c'est-à-dire un pécheur, au milieu d'un monde de professionnels et de spécialistes, aller à Dieu par le péché, faire le mal singulier, alors qu'autour de soi le monde entier proclame et bâtit le bien commun et collectif, mener sa guerre tout seul contre dieu, diable, mort, soi et pesanteur, et surtout contre le monde, plus mort que tous les morts et que toutes les morts, c'est la fonction sacrificielle de l'écrivain-prophète et celle de la littérature, écriture sainte et maudite, deux tâches auxquelles Jacques Chessex ne s'est pas dérobé.

« Je dresse ici la liste, Dieu, des personnages que j'aurais voulu être à certains moments de ma vie pour t'approcher et t'insulter », écrit-il dans sa confession, *Le désir de Dieu*. « Adam, pour te désobéir et entrer du coup dans le temps. Judas pour vendre ton Fils sur ton ordre. Le marquis de Sade pour te salir dans tes églises et injurier ton absence dans le corps de ses victimes. Flaubert pour te nier et t'incarner dans un perroquet. Baudelaire pour les *Litanies de Satan*. Artaud pour attester ton inexistence et t'injurier dans Jésus. Bataille pour sarcastiquement rire de ton nom vide et contraignant. Le curé d'Uruffe, prêtre dans l'éternité, pour le meurtre de sa maîtresse enceinte de lui et de son fœtus, qu'il baptise avant de le dépecer au canif. Et la liste est encore longue. Elle peut changer selon mon humeur, s'enrichir, se durcir injurieusement selon ma disposition envers toi... »

Sans cesse hors de lui, dans un vertige fiévreux, il pleure, s'observe, vomit ; son corps ne lui répond plus, mais il persiste à trouver la situation comique, comique et terrible ; il tremble, maudit, prie, injurie, loue, célèbre ; raconte l'écoeurement, la nausée, la déchéance, la douleur pour trouver un bonheur, une joie affirmée contre toute raison.

« *Qu'est-ce que ce Dieu, hurle Job, qui a fait le mal au moment qu'il me donne l'être ?* Je me figure Job tordu dans la fiente, Job pendu à sa croix, Job à Auschwitz, à Treblinka. Job le juste, le fidèle, jeté aux bourreaux et aux chiens, Job victime du mal de Dieu, du mal que Dieu a voulu, a permis, laissé faire, et l'abandonné s'exclame et pleure dans l'horreur de ce scandale. »

Tout est donc noir et froid, mais dans l'expérience intérieure, dans le ressassement de la pensée, dans la chasse mystique menée par ce chasseur maudit, buté, hanté, obsédé, qui veut savoir et qui veut toucher, la nuit s'éclaire comme en plein midi dans une extase jamais vue et il dit : « Il reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts et son règne n'aura pas de fin. »

Jacques Chessex ne descend pas seul dans cette nuit froide et noire d'ici-bas, il marche éclairé par la lampe de mystiques, de saints, Bossuet, Jean de la Croix, mais aussi de maudits, Artaud, Bacon, Bataille, Sade, ceux qui ont éclairé la part d'ombre et de nuit de Dieu. Il convoque ses amis peintres, il interroge l'ombre de son père

selon la chair, il célèbre les prêtres qui furent ses professeurs de lettres au Collège Saint-Michel de Fribourg.

Le péché de Dieu

C'est avec son goût charnel du néant, de l'os, de la cendre, de la terre, c'est avec la matière sacramentelle de la terre, c'est avec le corps de la femme, c'est avec son péché, avec son mal et sa souffrance, c'est depuis son péché (que Kierkegaard appelle notre inaliénable subjectivité) que Jacques Chessex nous parle, nous parle à nous ses frères et parle à Dieu, son père et le nôtre. Mais ce père est noir et blanc, est jour et nuit, ciel et damnation. Et c'est du péché de Dieu que Jacques Chessex nous entretient dans ce livre-confession. C'est du dieu-bourreau, du dieu-boucher à l'étal duquel un Francis Bacon s'étonnait de ne pas se voir encore pendu.

Parce que, comme à l'image de ce dieu double, il porte en lui la nuit et le jour, le non et le oui, parce qu'il a, comme il le dit, deux attraites, l'un qui le conduit vers la négation, vers la destruction, vers un Georges Bataille par exemple, et l'autre vers les affirmations d'un Loyola et de l'Eglise romaine, parce qu'il porte en lui cette division, source de toute littérature - mais dirons-nous que la nuit lui vient du protestantisme et le jour du catholicisme quand un Georges Bataille, né du catholicisme, vient nous parler de la nuit et du mal ?

C'est parce qu'il porte en lui le dur héritage de Calvin, le fardeau de la solitude absolue hérité du réformateur protestant, que Jacques Chessex est forcément amené, dans son tête-à-tête obstiné avec son Créateur, à s'écarter du troupeau, du prochain, du pasteur officiel et de tout ce qui relie à ce qui n'est pas la transcendance divine exclusivement, au seul Dieu

d'Abraham et de Pascal, au dieu anti-social par excellence, le dieu qui isole l'homme du troupeau pour en faire un saint, un être à part, un prophète, un fou, un maudit, un *sacerdos in aeternum*, afin de mieux le confronter au scandale et à la folie de cette religion qui n'en est pas une puisque jamais elle ne nous laisse en repos.

Catholique au milieu des protestants, et protestant parmi les catholiques, prenant de chacune de ces deux théologies ce qu'elle a de plus saillant, de plus tranchant, et de plus irréductible, tel nous apparaît le Jacques Chessex qui se dessine dans ce livre.

Il y a ainsi deux tourments permanents dans l'âme du romancier-poète Jacques Chessex : l'un qui se manifeste dans la pleine lumière de la conscience, et qui est celui de la foi aux prises avec la raison raisonnable, le problème du mal et l'angoisse religieuse de l'indémontrable existence de Dieu - n'en déplaît à la raison philosophique ; l'autre tourment le tenaille dans les profondeurs de ses entrailles, et c'est le remords du suicide de son père et qu'il identifie peut-être à celui de Judas. Ces deux tourments s'unissent en lui pour n'en faire qu'un, liés qu'ils sont d'ailleurs organiquement par l'apparemment affectif des notions de Père céleste et de père terrestre. C'est ce tourment global qui nourrit toute l'œuvre d'écrivain de Jacques Chessex.

Faut-il enfin rappeler que le dieu de Chessex est le dieu caché de Pascal, de Chestov, de Kierkegaard, et non pas celui des philosophes et, je serais presque tenté de dire, celui des théologiens. Alors ce désir de Dieu, c'est bien celui d'une créature divisée entre l'adoration et le rejet de ce Dieu auquel Ivan Karamazov avait rendu son ticket. Ce désir de Dieu pourrait également s'appeler : le péché de Dieu.

Jacques Chessex,
Allegria, poèmes,
Grasset, Paris 2005,
146 p.

Ce livre nous laisse cependant sur notre faim. Car ce désir de Dieu par lequel Jacques Chessex nous dit être habité risque d'être stérile s'il ne contribue pas à nous sanctifier et s'il ne débouche pas sur l'amour de Dieu, de sa loi, de ses commandements et de son Eglise, par l'oblation de notre nature pécheresse et corrompue et de nos appétits concupiscibles. Après avoir relevé comme il se doit dans notre siècle athée la notion de péché que l'homme moderne avait perdue (et le caractère surnaturel du Mal) et qui est inséparable de sa grandeur, comme nous l'a appris Pascal, ne convient-il pas de détruire ensuite dans l'homme ce péché même et d'immoler le vieil homme à Dieu, pour faire naître en nous cet homme nouveau dont parle saint Paul et qui est le saint ? Car si l'homme n'aime pas Dieu, il s'aimera lui-même, convoitera les biens de ce monde.

C'est ce passage du « désir » à « l'amour » de Dieu, de l'homme ancien à l'homme nouveau qui semble absent de la méditation de Jacques Chessex, du moins dans son expression littéraire, car nous jugeons un livre et non pas une conscience. Il faudrait pour cela considérer la vie comme un sacrifice perpétuel et n'appeler mal que ce qui rend la victime de Dieu victime du diable, et n'appeler bien que ce qui rend la victime du diable victime de Dieu, et pour cela recourir plus à la personne de Jésus-Christ que Jacques Chessex ne le fait dans son ouvrage. C'est pourquoi le cardinal Newman a pu écrire qu'un péché véniel était plus grave aux yeux de Dieu que des millions et des millions d'hommes mourant de faim. C'est là peut-être un paradoxe mais notre religion elle-même n'est-elle pas fondée sur le paradoxe, le scandale et la folie ? Ce que Jacques Chessex confesse d'ailleurs tout au long de ces pages.

Le poète

Jacques Chessex joint à son œuvre abondante de romancier une œuvre non moins abondante de poète. Certains préfèrent le poète au romancier. Personnellement j'aime également l'un et l'autre. Les poèmes qui composent le recueil *Allegria*, le dernier en date de sa production poétique, sont parmi les plus beaux que je connaisse de lui. Ils sont pleins d'allégresse et donc d'énergie. Rien d'alangui ne vient en amollir la rime là où ils sont rimés. Une perpétuelle action de grâces. Une perpétuelle saltation. Ce sont des noces. Après celles du ciel et de l'enfer qu'avait consacrées William Blake, ce sont ici celles de la vie et de la mort, ces deux fillettes qui sautent à la corde et jouent à la marelle. De l'esprit, parce que de la chair tout autour. Des épines, à cause de la rose en leur centre. Une poésie plus qu'incarnée comme il convient et où les mots de langue, de lèvres, d'os, de salive, de cendres occupent une part royale.

Il y a parmi tout cela un poème sur sainte Thérèse de Lisieux qui eût ravi de joie Claudel. Oui, saints et saintes, mangez-nous, nous les pauvres pécheurs, comme nous vous mangeons. Puisque qu'en fin de compte tout est festin.

G. J.

■ Philosophie - éthique

Agata Zielinski
Lévinas

La responsabilité est sans pourquoi
PUF, Paris 2004, 152 p.

C'est à une traversée de l'œuvre d'Emmanuel Lévinas que nous invite ce petit livre. Mettant en lumière les sources phénoménologiques du penseur juif et la critique qu'il leur porte, pointant l'importance de Buber et de Rosenzweig pour l'élaboration de cette pensée exigeante, Agata Zielinski dégage l'originalité de ce penseur inquiétant pour toute pensée totalisante. En effet, brisant l'auto-constitution du sujet clos, autonome, constituant précisément son monde, Lévinas pense un sujet *constitué* par l'infini de l'autre.

De manière pédagogique, l'auteur nous introduit à cette pensée qui, sans mettre en cause la légitimité du moi repu et heureux, fait pleinement droit à l'irruption d'une transcendence signifiée par le visage d'autrui. Cet infini qui rompt l'autosatisfaction du sujet introduit à vivre sous le régime excessif d'une éthique bouleversée. La réponse donnée à l'appel de l'autre, cette responsabilité essentielle, constitue le sujet et l'appelle à une absolue gratuité. Issue du traumatisme de la Shoah, cette philosophie provoque. Elle a le mérite de déranger. Éthique première instituant l'exode du sujet, elle laisse entendre une Parole qui intime à l'Infini. Est-elle compatible avec une foi chrétienne pour qui l'Infini s'incarne dans le fini ? Sans doute, dans la mesure où l'expérience d'un Amour qui a tout assumé, pour nous donner de lui parler comme un ami parle à un ami, est toujours un amour excessif fondant une capacité de don qui nous dépasse.

Luc Ruedin

Sous la direction de Jérôme Bindé
Où vont les valeurs ?

Entretiens du XXI^e siècle T. II
Unesco/Albin Michel, Paris 2004, 512 p.

Plus de cinquante auteurs réunis en colloque sous l'égide de l'Unesco s'interrogent sur l'avenir des valeurs. Comme ce médecin qui diagnostiquait uniquement les maladies qu'il croyait pouvoir soigner, chacun y va de son pronostic dans la ligne de sa propre discipline. Le contrat social laisse un peu de place au contrat naturel cher à Michel Serres, voire

au contrat culturel proposé par Alain Touraine ; d'autres parlent du contrat éthique. Paul Ricoeur, dans sa ligne herméneutique, voit une lumière dans le miracle de la traduction. Edgar Morin rappelle avec raison que, dans les sciences, le jugement de fait est la valeur suprême. Jérôme Bindé, le coordinateur de l'ouvrage, développe l'idée féconde de l'éthique de la durée. Bref, comme le constate Mohammed Arkoun, les valeurs restent un immense chantier.

Où vont les valeurs ? La réponse part dans tous les sens car personne ne s'interroge sur l'origine des valeurs. Elles sont nées au XIX^e siècle d'une mauvaise théologie sécularisée. Du coup, la valeur qui désignait le courage au XVII^e siècle, la valeur qui, avec l'économie naissante du XVIII^e siècle, était ce qui donnait sens à un coût, prend, au siècle suivant, sous couvert de morale, la couleur des brumes romantiques. L'ouvrage d'aujourd'hui montre que ces brumes ne sont pas encore dissipées.

Etienne Perrot

■ Théologie

Bernard Sesboué

« Hors de l'Eglise pas de salut »

Histoire d'une formule et problèmes d'interprétation

Desclée de Brouwer, Paris 2004, 400 p.

« Hors de l'Eglise pas de salut. » Qui oserait aujourd'hui asséner cet axiome sans aussitôt s'en distancer ? Car il incarne pour les oreilles contemporaines toute une tradition d'intolérance que l'Eglise catholique peine à démentir. Et pourtant, si le concile de Florence l'a utilisé avec une rigueur aujourd'hui scandaleuse en enseignant « qu'aucun de ceux qui se trouvent en dehors de l'Eglise catholique ne peuvent devenir participants de la vie éternelle », le concile Vatican II prend le contre-pied en disant, tout aussi solennellement, que « ceux qui sans faute de leur part ignorent l'Evangile du Christ et son Eglise, peuvent obtenir le salut éternel ».

Ces lectures contradictoires d'un « axiome faussement clair » (Congar) justifient une étude de la continuité doctrinale de l'enseignement de l'Eglise. Le Père Sesboué s'y consacre en refaisant avec beaucoup de minutie l'histoire de l'interprétation de la formule, depuis ses antécédents bibliques jusqu'aux

plus récents théologiens, en passant par les Pères, les conciles et les papes. Appliquant les principes de l'herméneutique biblique aux documents du magistère, il en dégage une série de règles qui offrent de précieuses clés d'interprétation pour en comprendre la portée. Cette étude, qui s'adresse à des lecteurs familiers de la théologie, tombe à point nommé dans une période particulièrement prodigue en interventions doctrinales. Elle se lit facilement, même si elle est régulièrement alourdie par de continuels rappels de ce qui a été dit. Et, dans l'enquête historique, on eût souhaité entendre d'autres voix que celles des (presque) seuls théologiens francophones.

Pierre Emonet

Michel Salamolard
Balade au pays de la foi
par les sentiers du Credo

Signe, Strasbourg 2004, 112 p.

Il faut recommander ce petit livre parce qu'il est une tentative, à mon avis réussie, de présenter le Credo d'une façon simple et agréable. Au lieu d'asséner des vérités bien étiquetées et fort austères, l'auteur reprend au vol les questions des gens et offre un exposé dépourvu de poussière et pourtant sérieux et profond. Les images et même l'humour contribuent à rendre la méditation sympathique. De même, les illustrations aux couleurs vives de Bernadette Lopez.

Une fois parcouru le chemin classique des affirmations du Credo, l'auteur - ou plutôt le pasteur - aborde de front des questions plus délicates comme les relations entre la foi et la science, le mal, la vie après la mort, etc., autant de défis qu'il relève en des pages brèves mais toujours très parlantes.

Les adultes trouveront dans cet ouvrage sans prétention des réponses à leurs questions, qui leur donneront de l'appétit pour creuser davantage. Il faut surtout souhaiter que les jeunes puissent en tirer profit, car la brièveté du texte est largement compensée par la pertinence des explications. Que voilà de la bonne vulgarisation théologique et spirituelle !

Claude Ducarroz

Henry Mottu
Dieu au risque de l'engagement

Douze figures de la théologie et de la philosophie religieuse du XX^e siècle
Labor et Fides, Genève 2005, 190 p.

Les douze figures de la théologie et de la philosophie religieuse du XX^e siècle présentées ici rassemblent les douze dernières leçons données par le professeur Mottu à la Faculté autonome de théologie de Genève, en 2004. Destinées à un large public, ces présentations sont passionnantes et je ne puis qu'en recommander vivement la lecture. Par le biais de ce livre, il nous est possible de prendre place parmi ces étudiants qui ont eu la chance d'avoir un tel professeur.

Une fenêtre s'ouvre sur chaque personnage, évoquant brièvement sa vie, le contexte environnant, l'exposition de sa pensée et quelques questions que rétrospectivement l'auteur se permet de formuler. Ainsi, partant de Barth, début du XX^e siècle, nous allons de découverte en découverte, de l'Europe à l'Asie, avec un grand détour par l'Afrique et les deux Amériques. Un livre à lire, assurément.

Marie-Luce Dayer

■ Essais

Alain Cugno
La blessure amoureuse

Essai sur la liberté affective
Seuil, Paris 2004, 176 p.

« Telle est en effet la formule qui traduit l'état du moi une fois que le désespoir en est entièrement extirpé : le moi qui se rapporte à lui-même et veut être lui-même devient transparent et se fonde en la puissance qui l'a posé » (S. Kierkegaard, *La Maladie de la mort*, XI, 145). Pour qui mesure le prix de la vraie vie, cet essai lumineux sur la liberté affective viendra réveiller ce que trop souvent l'habitude endort. Dans la lignée de Kierkegaard, l'auteur décrit les pièges et la vérité de la relation amoureuse. Se fonder dans l'essentielle solitude et goûter à la liberté qui donne saveur à l'existence par la découverte de l'Origine est le lieu exact révélé par la rencontre de l'aimé(e). Contraire à l'isolement, cette relation d'amour délivre de l'ennui et manifeste le fond inépuisable de la vie.

Elaborant une phénoménologie très fine de l'acte amoureux qui dévoile l'unicité de l'autre en le recevant dans la liberté comme un don, déployant une description serrée du quotidien mortifère et de sa possible sortie par une attention et une vulnérabilité à l'inconnu, ce petit essai réussit à appréhender l'intériorité de notre existence.

Tout au long des pages court l'énigme de l'Origine comme lieu de surgissement de la liberté affective qui nous donne d'aimer vraiment. Faut-il la nommer, se demande l'auteur en conclusion de son ouvrage ? Peut-être est-il sage d'être prudent, car elle est de l'ordre de « la fulgurance qui s'atteste dans la rencontre avec l'origine de l'auto-affection », tout comme la Révélation qui se distingue ainsi du raisonnement systématique.

Un livre en tous les cas à lire avec rigueur et précision, pour en mesurer l'extrême justesse de ton et de contenu !

Luc Ruedin

Jean-Marie Gueullette

« *Reste auprès de moi, mon frère* »

Vivre la mort d'un ami
Cerf, Paris 2004, 96 p.

Vivre la mort d'un ami, par exemple après l'avoir accompagné dans sa maladie ou lors d'un brutal accident, conduit à des souffrances, à des réflexions personnelles que la famille et les proches du défunt peuvent méconnaître. Cependant, cette épreuve, traversée dans la discrétion, laisse démuni et, le plus souvent, sans avoir la possibilité d'en parler. En effet, un ami en deuil ne peut s'appuyer sur les rituels sociaux et religieux qui permettent habituellement l'expression du chagrin.

L'auteur de cet essai est dominicain et médecin et il ouvre des chemins qui mènent le lecteur à accueillir, autant que faire se peut, la non-reconnaissance de ce qui a été partagé entre amis et qui est, pour toujours, évacué de la condition humaine.

La référence finale à la mort de Lazare (Jean 11,32-36) et aux larmes de Jésus est une invitation adressée à ceux et celles qui, dans la détresse de ces séparations, sont appelés à conforter leur foi dans la résurrection. Car la tristesse non partagée peut, malgré les blessures et les déchirements, coexister avec une grande confiance en Dieu.

Louis Christiaens

■ Eglise

Bénédicte et Patrice des Mazery
L'Opus Dei

Enquête sur une église au cœur de l'Église
Flammarion, Paris 2005, 304 p.

Ce livre est un vrai réquisitoire. En faisant défiler à la barre toute une série de témoins qualifiés, certains de renom international comme Raimond Panikkar ou Hans Urs von Balthasar, il instruit le procès de l'Œuvre fondée par saint Josemaría Balaguer. Précis, documentés, les faits rapportés sont inquiétants. Ambitions terrestres, exploitation des personnes, refus des libertés essentielles, contrainte et chantage spirituels, sordides affaires financières, le zèle pour la maison de Dieu a inspiré de bien curieuses pratiques.

S'agit-il de cas isolés, de bavures dues à l'inexpérience ou à l'étroitesse des protagonistes ou faut-il y voir les fruits amers d'un esprit contestable ? La suite de l'instruction devrait le faire apparaître. La parole est maintenant à l'Opus Dei. A l'Œuvre de dire - et de prouver - que les faits allégués sont faux ou mal interprétés. Dans le cas contraire le lecteur conclura que les auteurs ont fait preuve de courage en publiant cette documentation explosive.

Pierre Emonet

Roger Etchegaray

Vers les chrétiens en Chine

Vus par une grenouille du fond d'un puits
Cerf, Paris 2004, 106 p.

« Pour entrer vraiment en Chine, il faut passer par la porte du cœur, celle de l'amitié », affirme d'emblée le cardinal Roger Etchegaray. C'est cette porte-là qu'il a franchie dans ce livre « brûlant d'amour pour un peuple à la culture plurimillénaire qui s'éveille lentement au Christ ». Ces « mémoires » racontent ce qu'il a vu et entendu lors de ses quatre voyages en Chine (1980, 1993, 2000 et 2003).

Le cardinal Etchegaray a d'abord fait une « longue marche » d'approche sur les pas de sept guides, à qui il rend hommage. Son premier voyage, en réponse à l'invitation de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, lui a permis de rencontrer de hautes instances nationales, de se rendre en pèlerinage sur la tombe du jésuite Matteo Ricci et de découvrir les plus anciennes traces de l'implantation du christianisme en Chine. Et de

porter « comme une lourde croix la déchirure entre les deux faces d'une Eglise qui souffre de ses propres divisions ». Le deuxième voyage a été effectué pour l'ouverture des septièmes Jeux nationaux : l'auteur y a senti une Eglise « fécondée (...) par l'exemple et par la souffrance des témoins de la foi ».

L'objet du troisième voyage a été le symposium Religions et Paix, organisé par l'Académie des sciences sociales de Pékin et l'Université catholique de Milan. Dans un contexte difficile - l'annonce de la canonisation de martyrs chinois qui a brouillé les rapports entre Pékin et le Vatican -, le cardinal Etchegaray a signifié l'amitié de Jean Paul II aux catholiques chinois en regrettant de ne pas pouvoir rencontrer les membres de l'Eglise « clandestine ». Enfin, c'est sur les pas du père Armand David qu'il s'est rendu pour la quatrième fois au « pays de la Grande Muraille ».

L'auteur plaide pour la réunification, qui passe par la réconciliation entre Eglise officielle et Eglise clandestine. Il en appelle à la reconnaissance par l'Eglise occidentale des traditions culturelles de la Chine et à la normalisation des relations entre Rome et Pékin. Il souligne la nécessité d'un dialogue fondé sur l'identité reconnue et respectée du peuple chinois.

Les annexes témoignent de la prise en compte de la religion par les autorités chinoises et de la volonté de rapprochement entre le Vatican et la Chine.

Geneviève de Simone-Cornet

■ Témoignages

Renée-Paule Guillot

Le curé d'Ars

L'énigme

Dervy, Paris 2004, 244 p.

Une présentation pleine de vie des paroles et des écrits du curé d'Ars. On aime encore davantage « le saint curé ». Son énigme ? Renée-Paule Guillot la voit dans son don de connaître les personnes sans les avoir vues, un don de transparence pour leur dire les paroles qui les mettent en question pour une conversion profonde, les reconforter et les attacher définitivement au Christ. Elle conclut que « ce don est le signe d'une métamorphose possible de l'être humain.

En avance sur son temps, comme le sont souvent les mystiques, serait-il un témoin de

l'homme futur éveillé à d'autres dimensions ? C'est vers cette probable mutation que s'orientent aujourd'hui la science. »

Raymond Bréchet

Jean-Philippe Rapp

Zig Zag, TSR

Favre, Lausanne 2004, 190 p.

L'auteur sait, de source intérieure, qu'un jour une voix lui dira : « Tu avais une tribune, qu'en as-tu fait ? » Sa réponse, il l'esquisse dans cet ouvrage préfacé par son ami, le poète Georges Haldas.

Le texte est vivant, lyrique, émouvant, accompagné de superbes photos. Jean-Philippe Rapp revoit ses invités. Parmi eux, des gens modestes, effacés, et pourtant formidables par la seule densité de leur existence, par le don d'eux-mêmes à travers l'art, le travail, la fraternité. Mis en confiance, ils se livrent à fleur de confidences : éclats de soleil et de larmes, braises sauvées de la cendre, échanges de questions et de rêves.

A ces extraits de témoignages, repris avec respect, en amitié, Jean-Philippe Rapp associe ses souvenirs, ses expériences, ses propres émotions au moment de quitter *Zig Zag Café* et de sentir sur sa joue la caresse de l'adieu. Le livre fermé, nous reste un souffle de fraîcheur, un vent de liberté, avec cette impression de rejoindre la condition humaine dans ce qu'elle a d'essentiel. Notre histoire, peut-être, en filigrane, une histoire à guider vers son accomplissement.

Réussir sa vie n'est pas une question de chance mais un choix, en authenticité, avec ses limites acceptées, ses aptitudes développées, patiemment, passionnément. Plus profondément, qu'est-ce que réussir sa vie ? Point d'interrogation posé, comme un arc-en-ciel, sur ce livre débordant de tendresse, qui allie beauté, intelligence et quête existentielle.

Marie-Rose Genoud

Beauchamp Paul, *Création et séparation. Etude exégétique du chapitre premier de la Genèse*. Cerf, Paris 2005, 424 p.

Beauchamp Paul, *Pages exégétiques*. Cerf, Paris 2005, 448 p.

Beaumont Keith, *Prier 15 jours avec le cardinal Newman*. Nouvelle Cité, Montrouge 2005, 122 p.

Bollack Jean, *Dionysos et la tragédie. Le dieu homme dans les « Bacchantes » d'Euripide*. Bayard, Paris 2005, 128 p.

Briend Jacques, Artus Olivier, Noël Damien, *Archéologie, Bible, Histoire. Dossier*. Cerf, Paris 2005, 66 p.

Christophe Paul, *Souffrance dans l'Eglise au XX^e siècle. Savants et théologiens français dans l'épreuve*. Cerf, Paris 2005, 272 p.

*****Col.**, *Aimer l'Eglise, aimer le monde. Actes du colloque de Fondacio (Bruxelles, novembre 2003)*. Cerf, Paris 2005, 240 p. [39856]

*****Col.**, *Bibles en français. Traduction et tradition. Actes du Colloque des 5-6 décembre 2003*. Parole et Silence, Paris 2004, 248 p. [39785]

*****Col.**, *Création littéraire et recherche de l'absolu. Autour de l'œuvre de Jean-Pierre Jossua*. Facultés des jésuites de Paris, Paris 2004, 96 p. [39803]

*****Col.**, *L'anneau immobile. Regards croisés sur Maître Eckhart*. Facultés jésuites de Paris, Paris 2005, 144 p. [39870]

*****Col.**, *L'enfance de la Bible hébraïque. L'histoire du texte de l'Ancien Testament à la lumière des recherches récentes*. Labor et Fides, Genève 2005, 318 p. [39858]

*****Col.**, *Milton et le droit au divorce. Actes du colloque international de Paris (25-28 mars 2003)*. Labor et Fides, Genève 2005, 270 p. [39857]

*****Col.**, *Mystiques et politiques. Une lecture de Bernard de Clairvaux, Claire d'Assise, Julienne de Cornillon, Edith Stein, Ety Hillesum et des sept pères trappistes de Tibhirine. Lumen Vitae*, Bruxelles 2005, 134 p. [39907]

Duponcheele Joseph, *Comprendre l'homme pour penser Dieu. Dialogues critiques sur la raison pure croyante dans les monothéismes*. Cerf, Paris 2005, 392 p.

Journet Charles, *Entretiens sur la rédemption*. Parole et Silence, Paris 2005, 106 p.

Leroy Maxime, *Nouveaux chemins d'Evangile. Le récit et la Parole en milieux populaires*. L'Atelier, Paris 2005, 128 p.

Lescanne Guy, *15/25 ans. « On ne sait plus qui croire »*. Cerf, Paris 2004, 254 p.

Morel Claude, *Mieux connaître la Bienheureuse Marguerite Bays*. Saint-Paul, Fribourg 2005, 108 p.

Murphy Gwenaël, *Les religieuses dans la Révolution française*. Bayard, Paris 2005, 334 p.

Paul André, *La Bible avant la Bible. La grande révélation des manuscrits de la mer Morte*. Cerf, Paris 2005, 270 p.

Ponnou-Delaffon André-Marie, *La théologie de Balthasar*. Parole et Silence, Paris 2005, 162 p.

Siat Jeannine, *Prier 15 jours avec l'Eglise de Rome (III^e - VII^e siècles)*. Nouvelle Cité, Montrouge 2005, 122 p.

Tendon Stéphane, *Des Romands et des Alémaniques à la frontière des langues. Les cas de Von Roll à Choindez (JU) et de Ciba-Geigy à Marly (FR)*. Communication jurassienne et européenne (CJE) 2004, 5650 p.

Tersteegen Gerhard, *Traité spirituels*. Labor et Fides, Genève 2005, 188 p.

Théron Michel, *Petit lexique des hérésies chrétiennes*. Albin Michel, Paris 2005, 402 p.

Thomas d'Aquin, Torrell Jean-Pierre, *Le verbe incarné en ses mystères. T.4. Le Christ en sa résurrection et son exaltation. 3a, Questions 53-59*. Cerf, Paris 2005, 446 p.

Wénin André, *Joseph ou l'invention de la fraternité. Lecture narrative et anthropologique de Genèse 37-50*. Lessius, Bruxelles 2005, 352 p.

Pour une école simple et claire

Révolution pédagogique mexicaine et permanente, jargon socio-constructiviste, élève au centre de tout, disparition du magistère et de la parole frontale, résultats catastrophiques de Genève face aux autres cantons, et même en comparaison internationale : rien ne va plus en matière scolaire, la barque est pleine, tout le monde s'en rend compte, et jusqu'au ministre Charles Beer qui, se sentant en danger de non-réélection, s'est brusquement emparé des idées de ses adversaires, virant de bord, le 12 mai dernier, sur la question des notes, à 180 degrés.

Le naufrage a ses raisons, elles sont profondes, nous les avons souvent évoquées dans ces colonnes : le legs et l'idéologie de Mai 68 y tiennent une responsabilité écrasante, que l'Histoire ne manquera pas de mettre en lumière, comme un scanner implacable dévoile un tissu atteint. C'était prévisible. Comment vouliez-vous qu'il en fût autrement ? Comment vouliez-vous qu'une génération ayant voué toute son énergie à renier le principe de transmission, le génie des prédécesseurs, prônant amnésie et table rase, niant l'Histoire, pût nous conduire ailleurs qu'à cette Bérézina ? Ils avaient vingt ans en mai 68 ; ils arrivent donc bientôt, logiquement (ouf !), à la retraite. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, ayant blanchi sous le harnais et gravi les hiérarchies, ils occupent, dans les structures scolaires, les postes clefs : leur capa-

cité de nuisance, encore pour quelques soubresauts, reste énorme. Avec, toujours, comme principales victimes, les élèves.

De quoi a besoin, de toute urgence, l'école ? De clarté. De simplicité. D'unité. Je ne redemande pas ici la réintroduction d'un ancêtre gaulois unique de Dunkerque à Tamanrasset, ni surtout des pieux mensonges de l'Histoire suisse sur les lacustres ou Guillaume Tell. Mais lorsqu'une structure est à ce point en crise, lorsque le sabir de quelques apparatus obstrue tout message, dissout tout entendement, lorsque, du primaire à la Maturité, plus personne ne comprend rien aux systèmes d'évaluation, aux regroupements ou options, il faut, impérieusement, simplifier les équations, trancher les nœuds gordiens, parer au plus simple, au plus lisible. Ce n'est pas une question de pédagogie, mais de citoyenneté.

Lire, écrire, compter : qu'avons-nous inventé de plus simple, depuis Péguy et les bussards noirs de la Troisième République, pour définir les objectifs de l'Ecole primaire ? Trop simpliste ce triptyque aux yeux des soixante-huitards qui lui ont substitué des « compétences », sanctionnées par des « appréciations » (surtout pas de notes !) compliquant à l'extrême le message (de réussite ou d'échec) destiné avant tout aux élèves eux-mêmes, et, directement après, à leurs parents. Il eût été trop simple, aussi, de continuer à parler d'analyse grammaticale ou logique, de principales, d'indépendantes ou de subordonnées, ce qui est pourtant un outil universel d'approche de sa langue maternelle et de toutes

celles, pour le moins indo-européennes, qu'on se propose d'apprendre. Mais il fallait casser la transmission avec le langage des générations précédentes, c'est l'une des pulsions d'affranchissement majeures dont s'est sentie investie la génération soixante-huit.

C'est comme en Histoire : surtout ne pas parler d'événement, Monsieur, c'est vulgaire. Surtout pas de dates, pas de chronologie. Et alors, surtout pas de grands hommes ! Ils n'ont pas existé, ne sont que construction identitaire collective ; Louis XIV n'aurait été que le « produit » du Grand Siècle, Bonaparte celui de la Révolution ; de toute façon, les hommes ne sont rien, seules comptent les structures. Avec cette idéologie, les meilleurs historiens ont réussi à nous offrir, il y a un quart de siècle, une « Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses » à laquelle personne ne comprend rien, tant les repères les plus élémentaires en sont absents. La tyrannie du thématique, au nom de la prédominance marxiste des structures, de la négation des individus et des événements, a tué, chez des dizaines de milliers d'élèves, le goût de l'Histoire, que l'évocation d'une grande bataille, d'une biographie, d'un destin aurait aisément pu réveiller.

J'ai vu, de mes yeux, une prof d'Histoire arriver dans sa classe sans même saluer ses élèves, distribuer à chacun des photocopies où il fallait colorier les structures d'un château fort. Pas un mot à l'ensemble, nul magistère, nulle parole frontale. La honte. Ces élèves, pour les plus éveillés d'entre eux, auront

peut-être saisi la verticalité féodale, mais que sauront-ils du dimanche de Bouvines, de la mort de saint Louis devant Carthage, du génie de Philippe le Bel pour inventer l'Etat ? C'est comme en journalisme : certains croient pouvoir entrer dans ce métier en méprisant l'événement et les hommes ou les femmes qui le suscitent. Il est temps, oui, que la génération 68 passe et trépasse. Nous avons, sans elle, mieux à faire : un monde, à la fois plus chaleureusement humain et culturellement humaniste, à réinventer.

Pascal Décaillet



JAB
1950 Sion 1

envois non distribuables
à retourner à
CHOISIR, rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge

Atelier Oecuménique de **T**héologie

AOT

9, av. Sainte-Clotilde – 1205 Genève

Tél. + Fax (+41) 022 321 40 88

E-mail admin@aotge.ch

www.aotge.ch



Les temps changent... et Dieu?

**Formation théologique ouverte à tous
de septembre 2005 à juin 2007**